

Conservatoire
régional du Grand Nancy
musique . danse . théâtre

Livret

d'information

Année scolaire
2018/2019

UN ÉTABLISSEMENT
métropole
GrandNancy





ÉDITORIAL

Comme chaque année, le Conservatoire régional du Grand Nancy met à la disposition de tous les publics et intervenants concernés, un livret d'information afin de faciliter les démarches liées aux choix des parcours.

Il s'agit là d'un outil très complet réalisé par l'ensemble de l'équipe du Conservatoire et qui livre à la fois aux élèves, aux professeurs ainsi qu'aux équipes administratives et techniques, des données actualisées sur la vie de l'établissement dont les uns et les autres peuvent souhaiter, à un moment donné, avoir connaissance.

La réalisation de ce support confirme, s'il en était besoin, la place essentielle que la Métropole du Grand Nancy attache à une institution artistique et intergénérationnelle de cette nature dont la réputation est largement établie au-delà même de notre territoire, afin de faire de l'éveil, de l'initiation comme de la pratique instrumentale, chorégraphique et théâtrale, une dimension à part entière de la personnalité et de l'existence quotidienne de tous les inscrits au Conservatoire.

Gageons que la nouvelle édition de ce document très largement diffusé auprès des familles contribuera à mieux faire découvrir, comprendre et connaître de l'intérieur le Conservatoire de la rue Michel Ney - situé au cœur d'une vie culturelle de tout premier plan - grâce à la mise en commun de renseignements permettant à l'ensemble des participants d'entamer et d'aborder dans les meilleures conditions l'année scolaire qui commence.

André ROSSINOT

Président de la
Métropole du Grand Nancy,
Ancien Ministre

Marie-Christine LEROY

Vice-présidente de la
Métropole du Grand Nancy
déléguée au Conservatoire régional,
Maire de Dommartemont





LE MOT DU DIRECTEUR

Bienvenue au Conservatoire régional de la Métropole du Grand Nancy !

Vous êtes inscrit au Conservatoire régional de la Métropole du Grand Nancy ou vous souhaitez vous inscrire, vous ou votre enfant. Ce guide vous présente l'établissement, ses missions, son offre de formation, les différents cursus.

Le Conservatoire régional du Grand Nancy est un établissement public d'enseignement artistique spécialisé initial qui a pour vocation l'apprentissage des pratiques de la musique, de la danse et du théâtre. Il est placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication, et sous l'autorité du Président de la Métropole du Grand Nancy.

En offrant un enseignement musical, chorégraphique et théâtral d'excellence, accessible à tous sur l'ensemble du territoire, il participe à la construction de la personnalité de l'enfant, à son développement et à son épanouissement personnel (capacités de mémoire et de concentration, goût de l'effort, curiosité, imagination, sens artistique et critique, organisation, etc.) tout en constituant pour les écoles situées sur le territoire et pour les publics extérieurs, un pôle ressource en matière de spectacle vivant et de pratiques amateurs.

Son rôle est aussi de repérer et de former les artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier.

Pour cela, plusieurs cursus vous sont proposés, de l'éveil au cycle de perfectionnement, dans plus de 60 disciplines.

Le Conservatoire est aussi un lieu d'échanges, de diffusion, et de création. Les élèves ont accès à de nombreuses manifestations culturelles, et bénéficient de classes de maître par les plus grands artistes pédagogues d'aujourd'hui. Il est ainsi un acteur dynamique de la vie culturelle de la Métropole et de sa région, en collaboration avec les nombreuses autres structures du territoire. Plus de 110 enseignants transmettent leur passion et leur savoir-faire à environ 1 700 élèves, en s'appuyant sur une équipe administrative et technique d'une vingtaine de personnes.

Puisse ce guide vous éclairer ainsi que vous aider tout au long de l'année, faciliter vos démarches et la communication avec nos équipes.

Heureux de partager avec vous la passion qui nous anime !

Olivier PÉRIN
Directeur



SOMMAIRE



6	UN PEU D'HISTOIRE
7	MISSIONS
8	DISCIPLINES ENSEIGNÉES
11	FILIÈRES
12	CYCLES
14	ÉVALUATION
16	À LA DÉCOUVERTE DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE
18	ÉTUDES MUSICALES
20	LA DOMINANTE INSTRUMENTALE
23	LA PRATIQUE COLLECTIVE AU CONSERVATOIRE
24	LE COURS DE FORMATION MUSICALE
26	LA DOMINANTE VOCALE FILIÈRE VOIX
28	LA DOMINANTE VOCALE CHANT LYRIQUE
30	LE CURSUS D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO
31	L'ÉRUDITION MUSICALE
34	LE CURSUS D'IMPROVISATION À L'ORGUE
35	LE CURSUS DE DIRECTION D'ORCHESTRE
36	LE CURSUS JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES
38	LES PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES DIRIGÉES
39	LES PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES DIRIGÉES
41	ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES
44	ÉTUDES THÉÂTRALES
50	MODALITÉS D'ADMISSION
54	TARIFS 2018 / 2019
58	PERSONNEL ENSEIGNANT
64	INFORMATIONS PRATIQUES



UN PEU D'HISTOIRE

Si le premier « Conservatoire » fut créé à Paris en 1795, les régions durent attendre le XIX^e siècle pour voir émerger des écoles et des conservatoires fondés par les municipalités et contrôlés par le Ministère des Beaux-Arts.

L'École municipale de Nancy fut créée en 1882 par délibération du Conseil municipal présidé par Monsieur Volland. En 1884, une convention entre la Ville de Nancy et l'État transformait l'École municipale de Musique de Nancy en « École nationale de musique, succursale du Conservatoire de Paris ».

Cette convention prévoyait l'octroi d'une subvention annuelle à la Ville pour le fonctionnement de l'école. En contrepartie, la Ville s'engageait à trouver des locaux propres à l'école et à accepter la nomination d'un directeur par le Ministère.

Il a fallu attendre avril 1968 pour qu'une convention passée entre le Ministère de la culture et la Ville de Nancy transforme l'École nationale de Musique en Conservatoire National de Région (CNR) et fasse apparaître, à côté de la filière traditionnelle, une des premières filières de classes à horaires aménagés, où l'enseignement artistique est intégré au cursus d'études générales.

Depuis l'arrêté préfectoral du 4 décembre 1979, le Conservatoire relève du District urbain de Nancy puis de la Communauté urbaine du Grand Nancy en lieu et place de la Ville de Nancy.

En septembre 1987, le Conservatoire du Grand Nancy a investi ses nouveaux locaux, spécialement aménagés dans les anciens bâtiments de la Manufacture des Tabacs, 1 et 3 rue Michel Ney.

En 2006, il est labellisé « Conservatoire à Rayonnement Régional » (CRR) par l'État. Ce classement est renouvelé pour sept ans par arrêté de la Ministre de la culture et de la communication en date du 14 octobre 2015.

Le 1^{er} juillet 2016, le Conservatoire régional du Grand Nancy devient, par la création de la Métropole du Grand Nancy - Eurocité humaine, un équipement métropolitain. En 2017, ont été fêtés les 30 ans de l'installation dans les magnifiques locaux actuels.





Le Conservatoire régional du Grand Nancy est un établissement métropolitain d'enseignement artistique spécialisé initial du théâtre, de la musique et de la danse, classé par l'État en « Conservatoire à Rayonnement Régional » (CRR).

Placé sous la tutelle pédagogique de l'État représenté par le Ministère de la culture et de la communication, il est rattaché au pôle *Culture, Sports, Loisirs* de la Métropole du Grand Nancy.

LES MISSIONS DU CONSERVATOIRE SONT AINSI DÉFINIES :

- Garantir un enseignement d'excellence, correspondant aux normes définies par les schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la culture et de la communication ;
- Favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants à la musique, au théâtre et à la danse ;
- Assurer l'enseignement d'une pratique musicale, chorégraphique et théâtrale vivante aux jeunes, permettant ainsi la formation de futurs amateurs actifs et autonomes, qui plus est spectateurs éclairés et enthousiastes ;
- Repérer et faire éclore le talent des futurs artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier ;
- Constituer sur le plan local, départemental, régional, et national un pôle d'activité artistique et pédagogique, de formation, de diffusion, et de création ;
- S'inscrire comme pôle ressource en matière de conseil et d'orientation dans les trois secteurs : musique, danse, théâtre ;
- Participer à la formation professionnelle en partenariat contractuel avec d'autres institutions ;
- Constituer sur le plan local, en collaboration avec tous les autres établissements compétents, un noyau dynamique de la vie artistique de la Métropole et de sa région.



DISCIPLINES ENSEIGNÉES

DÉPARTEMENTS PÉDAGOGIQUES	DISCIPLINES
INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE CORDES	Violon Alto Violoncelle Contrebasse
INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE VENTS ET PERCUSSIONS	Flûte traversière Piccolo Hautbois Basson Clarinette Clarinette basse Saxophone Trompette & Cornet Cor Trombone Tuba & Euphonium Percussions
CLAVIERS ET INSTRUMENTS POLYPHONIQUES	Piano Accompagnement au piano Piano complémentaire Orgue interprétation Orgue improvisation Lecture à vue Guitare Harpe
ART LYRIQUE, VOCAL ET DRAMATIQUE	Filière voix Chœurs & Ensembles vocaux Chant lyrique Formation musicale chanteur Théâtre
FORMATION MUSICALE ET ÉRUDITION	Éveil Formation musicale Lecture d'ensemble à l'instrument Histoire de la musique Analyse musicale Commentaire d'écoute Écriture Orchestration Composition Harmonie au clavier Gravure musicale

<p>MUSIQUES ANCIENNES</p>	<p>Violon baroque Flûte à bec Traverso Cornet à bouquin Viole de gambe Basson baroque Clavecin Basse continue Ensembles & Consorts</p>
<p>JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES</p>	<p>Guitare jazz Claviers Monophoniques jazz Contrebasse & Basse Batterie Jazz vocal Formation musicale jazz Histoire du jazz Harmonie jazz Arrangement & Orchestration Big Band</p>
<p>PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES</p>	<p>Orchestres Ensembles instrumentaux Musique de chambre Direction d'orchestre</p>
<p>DANSE</p>	<p>Éveil Danse classique Danse jazz Danse contemporaine Formation musicale danseur Anatomie et Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD) Culture chorégraphique Histoire de la danse</p>
<p>DIVERS</p>	<p>Interventions en Milieu Scolaire (IMS) Improvisation Sophrologie Gestion du trac</p>



HORS TEMPS SCOLAIRE (HTS)

Les cours sont organisés sur les plages horaires extra scolaires, permettant leur fréquentation conjointement à celle de l'école primaire, du collège, du lycée ou de l'université. Les grands élèves et les élèves pré-professionnels sont également inscrits dans cette filière. Un parcours personnalisé de formation ainsi qu'un parcours ados/adulte permettent, sous certaines conditions, un cursus à la carte (voir pages 12 et 13).

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS ÉCOLE / COLLÈGE / LYCÉE (CHAM/CHAD)

Le Conservatoire dispense une formation vocale, instrumentale ou chorégraphique complète aux élèves des classes à horaires aménagés musique et danse (CHAM/CHAD), en collaboration avec l'Éducation nationale, sur le temps scolaire. L'enseignement général est dispensé quant à lui dans les écoles Didion-Raugraff, Alfred-Mézières et Braconnot pour le 1^{er} cycle, au Collège de la Craffe pour le 2nd cycle, au Lycée Henri Poincaré pour le 3^e cycle préparant au Baccalauréat technologique Techniques de la Musique et de la Danse (TMD).

AU COLLÈGE

Portées à leur création par le Lycée Henri-Poincaré, les Classes à Horaires Aménagés au collège ont été déplacées en 2000 au Collège de La Craffe, plus proche du Conservatoire qui a investi l'ancienne Manufacture des Tabacs 13 années auparavant. Les 8 classes concernées du Collège de La Craffe offrent à des élèves particulièrement motivés par les activités artistiques, la possibilité de mener de front leurs études générales et leurs études musicales ou chorégraphiques au Conservatoire, dans les meilleures conditions d'organisation et d'épanouissement par le biais d'un aménagement d'horaires. En sus du tronc commun d'enseignement général dispensé à tous les collégiens (classes mélangées), les programmes artistiques tiennent compte des fondements de l'éducation musicale obligatoire dans l'enseignement scolaire comme des Schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la culture et de la communication. La formation spécialisée initiale dispensée au Conservatoire (dominante instrumentale, vocale ou chorégraphique) est complétée au Collège de La Craffe par une éducation musicale et culturelle obligatoire de 2 heures hebdomadaires, qui peut être enrichie d'1 heure de chant choral facultatif (le mercredi de 12h50 à 13h50). Il revient également aux enseignants du Collège et du Conservatoire de construire et de développer des projets interdisciplinaires en travaillant sur les compétences transversales (opéras pour enfants, projets chorals, école du spectateur en partenariat avec l'Opéra national de Lorraine, atelier d'improvisation en partenariat avec le Centre Culturel André Malraux, etc.).

HORAIRES AMÉNAGEABLES (AMÉ)

Les élèves fréquentant l'ensemble scolaire Notre-Dame/Saint-Sigisbert peuvent bénéficier, pour le primaire et le collège, d'un aménagement d'horaires intégrant une partie de l'enseignement artistique sur le temps scolaire (les cours de Formation musicale et de Chant choral associé). Une classe de seconde générale du Lycée Henri Poincaré prévoit un aménagement d'horaires pour faciliter la poursuite de l'enseignement artistique.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE (MUSICOLOGIE)

Le Conservatoire, pour la pratique musicale et les disciplines d'érudition, collabore avec l'Université de Lorraine afin de préparer les étudiants à la Licence, au Master, au Capes et à l'Agrégation en Musicologie. Existe également la possibilité d'une Licence professionnelle « Métiers de la scène lyrique » en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Opéra national de Lorraine.

S'ENGAGER DANS UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

LE CYCLE I

Premier temps d'une formation plus longue, il peut être aussi une fin en soi ou encore le temps pour l'élève d'acquérir une expérience artistique qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité. Son objectif est d'éveiller la motivation, la curiosité, le goût pour l'interprétation et l'invention, et d'acquérir des bases techniques.

APPROFONDIR UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

LE CYCLE II

Il prolonge les acquis du 1^{er} cycle en favorisant chez l'élève l'accès à une pratique autonome. Son objectif est d'acquérir des méthodes de travail favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, à travers l'appropriation des savoirs transmis. Il permet d'évoluer dans les différents langages et de développer des démarches analytiques ainsi que d'aborder des esthétiques diversifiées en faisant une synthèse entre écoute, aisance corporelle et sens artistique.

SE FORMER COMME ARTISTE AMATEUR AUTONOME

LE CYCLE III

Il prolonge les acquis des cycles précédents, dans la finalité de développer un projet artistique personnel. Son objectif est d'acquérir de façon structurée des connaissances culturelles et esthétiques et un approfondissement des techniques permettant de s'inscrire dans une pratique amateur pérenne et autonome.

ENTREtenir UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

LE PARCOURS PERSONNALISÉ DE FORMATION

Accessible une fois la fin du 2^{ème} cycle obtenu dans la discipline dominante et à condition d'avoir validé la 3^{ème} année du 2^{ème} cycle en formation musicale, le parcours personnalisé de formation est un parcours « à la carte », basé sur un projet personnel de l'élève et défini en concertation entre l'élève et l'établissement. Néanmoins, dans ce parcours, l'élève est tenu de valider les UV manquantes de son CEM/CEC. Ce parcours non diplômant, qui met en avant la pratique collective, offre une alternative au 3^{ème} cycle pour les élèves souhaitant entretenir leurs acquis et conserver une pratique amateur (une pratique collective obligatoire au moins). Il est établi pour 1 an, renouvelable plusieurs fois, en fonction des places disponibles et du projet de l'élève, et après entretien avec la Conseillère aux études et le professeur de la dominante.

LE PARCOURS ADOS/ADULTES

Dans le même esprit, un parcours ados/adultes est accessible à partir de la fin du 2^{ème} cycle en instrument (niveau 2C3) et du milieu du 2^{ème} cycle en formation musicale (niveau 2C2 validé). Ce parcours comprend une pratique collective obligatoire ainsi qu'un cours d'instrument optionnel, selon la disponibilité de l'enseignant, régulier ou non. Ce parcours est valable 1 an, reconductible ou non en fonction des places disponibles et du projet de l'élève.

LE PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE

Le parcours « pratique collective » et le stage d'orchestre sont particulièrement destinés aux nombreux étudiants que compte le territoire métropolitain et qui souhaitent valoriser leur apprentissage artistique par le biais d'un ensemble constitué sous la direction d'un grand chef (enseignement hebdomadaire ou par session).

S'ORIENTER VERS LES MÉTIERS ARTISTIQUES ET SE PRÉPARER À DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

LES CYCLES SPÉCIALISÉS ET DE PERFECTIONNEMENT

Leur objectif est de permettre à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation aux métiers de la pédagogie, de la création et du spectacle vivant. En perfectionnement, l'élève devra valider les UV manquantes de son DEM/DEC et se produire en public sur scène, une fois dans l'année au moins.





ÉVALUATION

Les études au Conservatoire sont jalonnées à la fois par des examens ou contrôles et par une évaluation continue.

L'apprentissage d'une discipline artistique est aussi celui de la méthode et de la persévérance. Véritable école de la vie, il permet :

- De se connaître et de connaître les autres ;
- De se valoriser, de se dépasser, de partager et d'échanger ;
- D'être et de devenir.

Cet apprentissage nécessite régularité et assiduité à l'ensemble des cours obligatoires ou auxquels l'élève est inscrit. Cet apprentissage n'oppose pas les notions de travail et de jeu, au contraire il les rapproche. Le travail personnel régulier indispensable est le gage de la réussite de ce parcours artistique et d'une relation professeur/élève harmonieuse.

La première année dans un cycle au Conservatoire est une année probatoire, quel que soit le niveau de l'élève (éveil et initiation exclus). À l'issue de cette année probatoire, l'élève sera soit confirmé dans son cursus, soit réorienté vers un autre cursus ou une autre discipline, soit non maintenu au sein de l'établissement.

Pour tous les élèves, le contrôle continu est assuré par le biais de trois bulletins d'évaluation dans l'année, consultables sur l'extranet usager iMuse.

À l'intérieur de chaque cycle, les élèves peuvent être évalués par le biais d'examens techniques intermédiaires. En formation musicale, une évaluation continue spécifique permet de déterminer le passage ou non dans le niveau suivant, à l'intérieur du cycle.

En fin de cycle, un jury externe composé d'un spécialiste au moins de la discipline et du Directeur ou de son représentant se prononce sur le passage dans le cycle supérieur et sur l'obtention des UV des diplômes lors d'un examen, selon un calendrier établi par la direction. Le jury externe est sollicité dans le cadre de la discipline dominante, de l'UV de formation musicale et de l'UV de musique de chambre. La présentation à l'examen est obligatoire dans la discipline dominante, dès l'avant-dernière année du cycle (4^{ème} année pour les cycles 1 et 2, 3^{ème} année pour les cycles 3 et spécialisé).

Dans tous les cycles, seules les mentions Bien et Très Bien permettent d'accéder au cycle supérieur ou permettent l'obtention de l'UV. En cycle spécialisé, l'obtention de l'UV dominante se fait sans distinction de mention.

Aucune session de rattrapage n'est organisée. Une Commission d'orientation statue en fin d'année scolaire sur l'orientation des élèves qui ont effectué le nombre d'années maximum autorisé dans le cycle, qui ont été absents à plus de 50 % des cours ou à un examen.

À l'issue des examens de fin de cycle et à tout moment de la scolarité, une décision de réorientation ou un arrêt des études peuvent être préconisés.

ÉQUIVALENCES

La validation de la 1^{ère} année d'Analyse musicale, d'Histoire de la musique (anciennement Culture musicale) ou de Commentaire d'écoute sur avis d'un jury externe permettra d'obtenir l'UV Culture musicale nécessaire au Certificat d'Études Musicales (CEM).

La validation de la 2^{ème} année d'Analyse musicale, d'Histoire de la musique (anciennement Culture musicale) ou de Commentaire d'écoute sur avis d'un jury externe permettra d'obtenir l'UV Culture musicale nécessaire au Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Le Baccalauréat TMD permet, par équivalence, l'obtention de l'UV Culture musicale du Certificat d'Études Musicales (CEM).

La Licence de Musicologie permet, par équivalence, l'obtention de l'UV Culture musicale du Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Certaines UV complémentaires obtenues dans un autre établissement d'enseignement initial de même rang (classé Conservatoire à Rayonnement Régional), peuvent permettre, sous condition, la validation par équivalence d'UV correspondantes dans les diplômes proposés par le Conservatoire régional du Grand Nancy.





À LA DÉCOUVERTE DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

De 5 à 10 ans

ÉVEIL 5 ANS ET ÉVEIL 6 ANS

À 5 et 6 ans, l'enfant manifeste ses émotions et apprend à les maîtriser, parallèlement au développement de l'acquisition du geste.

Le cours d'éveil va lui permettre de découvrir le monde artistique par le biais d'activités sensorielles conduites à la fois par un enseignant musicien et un enseignant danseur.

HORAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 :

Éveil 5 ans

Le mardi de 17h15 à 18h15

Le mercredi de 9h à 10h

Éveil 6 ans

Le mercredi de 10h à 11h

Le mercredi de 14h à 15h

Le mercredi de 15h à 16h

ATELIER DE DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE - ADI

Parcours de découverte des instruments de musique destiné aux enfants de 6 ans à 10 ans, ce voyage musical permet de faire connaître les différents instruments à l'enfant qui pourra, par la suite, faire un choix éclairé, proche de sa sensibilité.

Le parcours est constitué de 3 séances de 45 minutes de découverte pour chacun des 9 instruments proposés, entre octobre et mai.

Des instruments adaptés aux enfants sont mis à leur disposition lors des séances.

HORAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 :

• Parcours du mardi de 17h15 à 18h00 :

Violon - Alto - Violoncelle - Hautbois - Cor - Trompette - Saxophone - Flûte à bec - Orgue

• Parcours du Mercredi de 14h00 à 14h45 :

Violon - Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Clarinette - Basson - Trombone - Tuba - Clavecin

Calendrier

Réunion d'information : Mercredi 26 septembre 2018 à 18h30
(Auditorium du Conservatoire)

Début du parcours : Mardi 2 ou mercredi 3 octobre 2018

Fin de parcours : Mardi 28 ou mercredi 29 mai 2019

Les vacances scolaires sont celles de l'Éducation nationale.

Une initiation instrumentale est envisageable dès l'âge de 6 ans, dans la limite des places disponibles. L'Atelier de Découverte Instrumentale reste accessible jusqu'à 10 ans.

L'ENFANT A 5 ANS

Éveil 5 ans

L'ENFANT A 6 ANS

Éveil 6 ans

Atelier de
Découverte
Instrumentale

Initiation
Instrumentale

L'ENFANT A 7 ANS

Cycle 1





ÉTUDES MUSICALES

L'ENSEIGNEMENT, DANS CHACUN DES CURSUS, COMPREND UNE DISCIPLINE
« DOMINANTE » ET DES DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES.



LA « DOMINANTE » (DISCIPLINE PRINCIPALE)

- Instrument - Filière voix - Chant lyrique - Jazz - Accompagnement au piano
- Formation musicale
- Analyse (à partir du cycle spécialisé) - Écriture - Composition - Gravure musicale - Direction d'orchestre.

LES DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

FORMATION ET CULTURE MUSICALES

- Formation musicale obligatoire pour tous les élèves jusqu'à l'obtention de la récompense terminale fixée pour chaque cycle (voir tableaux ci-après) ;
- Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) obligatoire à partir du 3^{ème} cycle sauf pour les élèves en filière TMD ou en Musicologie (voir équivalences page 15).

CLASSES D'ENSEMBLE

- Chant choral obligatoire en premier cycle de formation musicale ;
 - Ensembles instrumentaux, ensembles vocaux et ensembles de jazz obligatoires en fonction des cycles et des cursus.
 - En 2^{ème} cycle : orchestre obligatoire dans toutes les filières (1 cours hebdomadaire de 1h30).
 - À partir du 3^{ème} cycle : deux sessions annuelles de l'orchestre symphonique obligatoires, et/ou deux sessions annuelles de l'orchestre à vents et percussions obligatoires.
- Se référer au chapitre « La Pratique collective au Conservatoire », page 23.

MUSIQUE DE CHAMBRE

La musique de chambre est obligatoire à partir du 3^{ème} cycle.

Évaluée sur examen, une prestation du groupe est obligatoire dès la 1^{ère} année et est récompensée par une mention. À l'issue de la 2^{ème} année, elle permet l'obtention de l'UV du Certificat d'Études Musicales (CEM).

À l'issue de la 3^{ème} année (ou avant sur décision du jury), elle permet l'obtention de l'UV du Diplôme d'Études Musicales (DEM).

BASSE CONTINUE

Obligatoire pour les clavecinistes à compter du 3^{ème} cycle et pour les élèves d'accompagnement au piano en cycle spécialisé.

LES DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES

- À partir de la troisième année du 1^{er} cycle d'instrument : ateliers cordes ou vents facultatifs (1 cours hebdomadaire de 1h à 1h30)
- Chœurs du Conservatoire : Chœur d'enfants (8-12 ans), Chœur d'ados (à partir de 12 ans), Atelier polyphonique 2^{ème} cycle, Ensembles vocaux (à partir de 15 ans)
- Gravure musicale
- Écriture
- Direction d'orchestre
- Basse continue pour claviéristes
- Improvisation
- Instrument ou jazz complémentaire

Il est fortement recommandé aux élèves de se doter d'une culture artistique solide et pour ce faire, outre l'obligation d'assister au spectacle vivant, de suivre certains enseignements d'érudition en plus des enseignements obligatoires : Culture musicale, théâtrale ou chorégraphique, Écriture, Orchestration, Composition.

LA DOMINANTE INSTRUMENTALE

À l'âge de 7 ans (CE1), l'intégration se fait en 1^{er} cycle d'instrument. Mais, selon les spécificités de certains instruments, on peut débiter à un autre moment.

CYCLE 1

Il a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la formation musicale que pour la pratique instrumentale. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu, pris en compte lors de l'examen de fin de cycle.

FILIÈRE DES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

Deux cours hebdomadaires d'instrument de 45 minutes chacun sont dispensés en pédagogie de groupe, à 2 ou 3 élèves, sur le temps scolaire.

FILIÈRE DES HORAIRES AMÉNAGEABLES (AMÉ)

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est au minimum de 20 minutes et peut aller jusqu'à 1 heure en pédagogie de groupe, hors tarifs scolaires.

FILIÈRE HORS TEMPS SCOLAIRE (HTS)

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est au minimum de 20 minutes et peut aller jusqu'à 1 heure en pédagogie de groupe, hors temps scolaire. Le cours a lieu le soir après la classe, le mercredi après-midi ou le samedi.

EXAMEN DE FIN DE 1^{ER} CYCLE

C'est l'évaluation des notions fondamentales, en cela il marque une étape dans le parcours d'études musicales. Pour la discipline instrumentale : présentation d'un morceau imposé donné 6 semaines avant la date de l'examen et d'un morceau au choix travaillé dans l'année.

La présentation à l'examen de fin de 1^{er} cycle obligatoire dès la 4^{ème} année, permet d'accéder au 2^{ème} cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien. Le jury se compose du Directeur ou de son représentant et d'au moins une personnalité extérieure invitée, spécialiste de la discipline.

CYCLE II

Il a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la formation musicale que pour la pratique instrumentale. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu, pris en compte lors de l'examen de fin de cycle.

Le volume hebdomadaire du cours d'instrument est compris entre 30 et 45 minutes et peut aller jusqu'à 1h30 en pédagogie de groupe.

BREVET D'ÉTUDES MUSICALES (BEM)

Ce diplôme représente une première étape dans la période d'approfondissement des acquis. Trois Unités de Valeur (UV) sont nécessaires à l'obtention de ce Brevet : UV Instrument (dominante) - UV Formation musicale - UV pratique collective (excepté pour les claviers).

La présentation à l'examen de fin de 2^{ème} cycle, obligatoire dès la 4^{ème} année, permet de valider l'UV du BEM et d'accéder au 3^{ème} cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien. Le jury se compose du Directeur ou de son représentant et d'au moins une personnalité extérieure invitée, spécialiste de la discipline.

CYCLE III ET AU DELÀ

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est comprise entre 45 minutes et 1h30.

À l'issue du 3^{ème} cycle, l'UV dominante du Certificat d'Études Musicales (CEM) peut être décernée avec la mention Bien ou Très Bien.

À l'issue du cycle spécialisé, l'UV dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) est décernée sans distinction de mention (cf. tableau ci-après). L'examen est régional.

La poursuite des études n'est pas possible dans chacun de ces deux cycles une fois l'UV dominante du diplôme obtenue.

Les élèves inscrits en cycle spécialisé doivent être affiliés, sous certaines conditions, au régime de sécurité sociale étudiant.



	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) - UV Instrument - UV Formation musicale - UV Pratique collective dirigée *
CYCLE 3	2 à 4 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) - UV Instrument - UV Formation musicale (BEM) - UV Musique de chambre - UV Pratique collective dirigée * - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) - UV Basse continue pour les clavecinistes (1 ^{ère} année validée)
SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans (sur concours d'entrée régionalisé)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) - UV Instrument - UV Formation musicale (CEM) - UV Musique de chambre - UV Pratique collective dirigée * - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) - UV Lecture à vue pour les pianistes - UV Basse continue pour les clavecinistes (2 ^{ème} année validée)
PERFECTIONNEMENT	1 à 2 ans (sur lettre de motivation)	Prestation publique

* à l'exception des claviers

SPÉCIFICITÉ DU CURSUS D'ORGUE

Le cursus d'orgue fait l'objet d'une articulation spécifique jusqu'à la fin du cycle 2, due à l'apprentissage du pédalier :

Cycle clavier	2 à 3 ans
Cycle 1	2 à 4 ans
Cycle 2	2 à 4 ans

LA PRATIQUE COLLECTIVE AU CONSERVATOIRE

La pratique collective dirigée des élèves du Conservatoire régional du Grand Nancy (instrumentistes et chanteurs) doit se faire en priorité au sein des ensembles du Conservatoire.

Elle fait partie intégrante du cursus d'études, de ce fait, elle est tout aussi importante que les autres disciplines. Elle est obligatoire à partir du 2^{ème} cycle.

L'affectation des élèves dans les orchestres est effectuée par la responsable de l'action culturelle, sur proposition des enseignants, en concertation avec les différents chefs. Ce sont eux qui déterminent pour chaque élève le nombre de sessions obligatoires dans l'année.

L'élève doit arriver aux répétitions en maîtrisant en amont sa partie.

L'obtention de l'UV Pratique collective dirigée des différents diplômes se fait sur la base de l'assiduité et de l'investissement. Elle peut être conditionnée par une évaluation du niveau de maîtrise des traits d'orchestre ou des parties vocales à tout moment.

ASSIDUITÉ

Pour le bon fonctionnement des orchestres et l'élaboration des programmes, il est impératif que l'ensemble des élèves désignés assistent à chacune des répétitions auxquelles il est convoqué. Les absences sont sanctionnées conformément au règlement intérieur de l'établissement. La participation au concert d'un élève ayant été absent à une ou plusieurs répétitions pourra être remise en question par le chef d'orchestre ou le chef de chœur.

Pour les sessions de l'Orchestre à vents et percussions et de l'Orchestre Symphonique, les demandes d'absence exceptionnelles, même justifiées, sont soumises à l'accord préalable du Directeur.

PONCTUALITÉ

Les élèves doivent respecter les horaires des répétitions et des concerts. L'heure de début de répétition indique le moment où l'ensemble commence son travail. Cela implique que les élèves rejoignent le plateau de répétition suffisamment en avance afin de trouver leur place et de s'installer, de préparer leurs partitions, d'accorder leur instrument ou d'avoir chauffé leur voix au préalable, pour l'heure de début de la répétition. Cette disposition concerne également le retour des élèves après une pause éventuelle.

L'accord des instruments reste toujours placé sous la responsabilité du chef d'orchestre. En 1^{er} cycle, l'accord est réalisé par le chef. En 2^{ème} cycle, un premier accord est effectué par les élèves en apprentissage avant la répétition, accord repris par le chef en début de répétition. En 3^{ème} cycle et au-delà, l'accord est effectué par les élèves en autonomie avant la répétition, et pourra être repris par le chef si nécessaire.

MATÉRIEL D'ORCHESTRE ET DE CŒUR

En amont de la session, il est remis à l'élève un jeu de partitions dont il se trouve responsable. Dans certains cas, les partitions devront être achetées par les familles. L'élève doit conserver ses partitions tout au long de l'année scolaire et au-delà, dans le cas où une œuvre serait susceptible d'être rejouée, et afin de se constituer une bibliothèque personnelle.

Outre son instrument, chaque élève doit avoir en sa possession, lors des répétitions, un crayon à papier et une gomme.

La tenue de concert sera celle indiquée par le chef.

LE COURS DE FORMATION MUSICALE



CYCLE I

Pour les élèves de la filière CHAM qui sont à l'école élémentaire, la durée hebdomadaire de cours est de 1h30 (en 2 séances). Un cours de Lecture d'ensemble à l'instrument, et un cours d'Écoute, un cours de Chant choral, de 45 minutes chacun, viennent compléter le parcours. Tout ces cours ont lieu au Conservatoire sur le temps scolaire (lundi après-midi et vendredi matin).

Dans les filières AMÉ et HTS, la durée hebdomadaire de cours est de 1h30 (en 1 ou 2 séances). Un cours de Chant choral de 45 minutes vient compléter le parcours.

CYCLE II

Pour les élèves des filières CHAM et AMÉ qui sont au collège, la durée hebdomadaire de cours est de 2 heures sur le temps scolaire.

Dans la filière HTS, la durée hebdomadaire de cours est de 2 heures en dehors du temps scolaire.

CYCLE III ET SPÉCIALISÉ

En 3^{ème} cycle, quelle que soit la filière, la durée hebdomadaire de cours est de 2h30, hors temps scolaire. Ce cycle se fait au minimum sur 2 années.

En cycle spécialisé, la durée hebdomadaire de cours varie entre 3 et 4 heures (en 2 séances), hors UV complémentaires. Ce cycle se fait au minimum sur 2 années.

Les examens de Formation musicale comprennent des épreuves écrites et orales dont la nature est communiquée en début d'année scolaire et dont le calendrier est communiqué dans le courant de l'année scolaire. Les élèves sont tenus de passer l'examen dans son intégralité. Aucun report de notes n'est possible d'une année à l'autre. Il n'y a pas de session de rattrapage.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle à partir de la 4 ^{ème} année
CYCLE 2	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle à partir de la 4 ^{ème} année, pour l'obtention du Brevet d'Études Musicales de Formation musicale et par conséquent, de l'UV du Certificat d'Études Musicales
CYCLE 3	2 à 4 ans	Examen de fin de cycle à partir de la 2 ^{ème} année, pour l'obtention du Certificat d'Études Musicales de formation musicale et par conséquent, de l'UV du Diplôme d'Études Musicales
SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) - UV dominante (oreille, chant, lecture) - 3 UV complémentaires obligatoires (2 ans d'études minimum par UV) : Analyse musicale, Technique vocale, 1 ^{er} cycle <i>a minima</i> d'Accompagnement ou UV de Piano complémentaire - 2 UV optionnelles à choisir parmi : 1 ^{er} cycle <i>a minima</i> d'Écriture, Harmonie au clavier, Commentaire d'écoute, Accompagnement ou Piano complémentaire (en fonction de l'UV obligatoire retenue), Filière voix (3 ^{ème} cycle validé), Chœur ou Ensemble vocal

LA DOMINANTE VOCALE FILIÈRE VOIX

(Chant Choral)

La dominante vocale appelée «Filière voix» est ouverte aux enfants à partir du CE1. En cycle 1 et 2, elle est organisée uniquement en CHAM, en partenariat avec l'école Braconnot pour le primaire, et le Collège de La Craffe à partir de la sixième. Il est possible d'intégrer la Filière voix à tout moment, sur concours d'entrée.

OBJECTIFS

- Permettre à l'enfant de se former à la musique par le chant
- L'aider à découvrir et perfectionner ses capacités vocales et musicales
- Développer l'écoute de soi et des autres
- Pratiquer la musique dès le début des études en s'intégrant dans un dispositif collectif
- Participer à des manifestations musicales sous forme d'auditions, concerts, spectacles pluridisciplinaires, collaboration avec l'Opéra National de Lorraine, etc.

CYCLE I

Polyphonie 1^{er} cycle (à partir de la 2^{ème} année) - Technique vocale - Formation musicale - Initiation à un instrument polyphonique (à partir de la 3^{ème} année) - Geste chanté (en CE1 uniquement).
Les cours sont répartis sur 2 demi-journées, sur le temps scolaire.

CYCLE II

Atelier polyphonique 2^{ème} cycle - Technique vocale - Formation musicale - Poursuite de la pratique d'un instrument polyphonique.
Les cours sont répartis sur les demi-journées, sur le temps scolaire.

CYCLE III

Ensembles vocaux - Technique vocale - Formation musicale - Musique de chambre - Poursuite optionnelle de la pratique d'un instrument polyphonique.

NB : Ces différents cours peuvent être collectifs, semi-collectifs ou individuels.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) - UV Dominante vocale - UV Formation musicale - UV Instrument polyphonique
CYCLE 3	1 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) - UV Dominante vocale - UV Formation musicale (BEM) - UV Musique de chambre - UV Ensemble vocal - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) - UV facultative : Instrument polyphonique



LA DOMINANTE VOCALE CHANT LYRIQUE

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
INITIATION	1 an	Admission ou non en cycle 1 lors de l'examen de fin de cycle
CYCLE 1	1 à 2 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	2 à 3 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) - UV Chant lyrique - UV Formation musicale chanteur incluant le piano complémentaire - UV Pratique collective vocale dirigée
CYCLE 3	2 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) - UV Chant lyrique - UV Formation musicale chanteur incluant le piano complémentaire - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse ou Commentaire d'écoute) - UV Musique de chambre * - UV Pratique collective vocale dirigée
SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans (sur concours d'entrée régionalisé)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) - UV Chant lyrique - UV Formation musicale chanteur incluant le piano complémentaire - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) - UV Musique de chambre * - UV Pratique collective vocale dirigée
PERFECTIONNEMENT	1 à 2 ans (sur lettre de motivation)	Prestation publique

* ou récitatif ou théâtre



LA FORMATION MUSICALE CHANTEUR

Pour les élèves chanteurs, un cursus spécifique de Formation musicale se décline comme ci-après. Il est toutefois possible, et même conseillé, de suivre en plus le cursus de Formation musicale instrumentiste. Néanmoins, à partir du cycle 2 de Chant lyrique, la Formation musicale instrumentiste ne peut de substituer à la Formation musicale chanteur obligatoire.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
CYCLE 1	2 à 4 ans	Examen de fin de cycle (à partir de la 2 ^{ème} année)
CYCLE 2	2 à 4 ans	UV Formation musicale chanteur du Brevet d'Études Musicales
CYCLE 3	2 à 4 ans	UV Formation musicale chanteur du Certificat d'Études Musicales et du Diplôme d'Études Musicales

L'ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS

L'Ensemble vocal chanteurs est destiné aux élèves de la classe de chant lyrique afin de compléter leur cursus par la pratique vocale collective (écoute harmonique, justesse, découverte du répertoire pour chœur dans une approche stylistique appropriée, phonétique des langues étrangères, projets en collaboration avec divers ensembles instrumentaux, etc.). Cet ensemble est obligatoire pour les chanteurs durant tout le 2^{ème} cycle. En 3^{ème} cycle, la participation à un projet au moins est requis chaque année.

LE CURSUS D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
INITIATION	1 an	Admission ou non en cycle 1 sur examen
CYCLE 1	1 à 2 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	1 à 2 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 3	2 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) - UV Accompagnement au piano - UV Basse continue (1 ^{ère} année validée) - UV Piano (niveau 3 ^{ème} cycle) - UV Formation musicale (BEM) - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute)
SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) - UV Accompagnement au piano - UV Basse continue (2 ^{ème} année validée) - UV Musique de chambre - UV Formation musicale (CEM) - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) - UV Stages* - UV Piano (niveau cycle spécialisé)

* Stages de cycle spécialisé :

- dans les classes de chant (1 stage d'une semaine dans l'année) ;
- dans les classes d'instruments (1 stage d'une semaine dans l'année) ;
- dans les classes de danse (1 stage d'une semaine dans l'année).

L'ÉRUDITION MUSICALE

L'érudition musicale comprend des enseignements de culture mais aussi de création.

CULTURE MUSICALE

HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Permettant de valider une des UV obligatoires pour l'obtention du CEM et du DEM, le cursus d'Histoire de la musique s'appuie chaque année sur une thématique différente pour explorer tous les domaines ayant trait à la compréhension du langage musical : analyse, esthétique et histoire. Il a pour objectif de fournir aux élèves des repères et des compétences simples leur permettant d'orienter leur pratique musicale vers des choix éclairés.

ANALYSE MUSICALE

Permettant également de valider une des UV obligatoires du CEM et du DEM, le cursus d'Analyse musicale a pour objectif de donner les réflexes, connaissances et compétences nécessaires afin de comprendre le projet esthétique d'un compositeur au travers d'une ou plusieurs de ses œuvres. Cette étude doit avoir un lien le plus direct possible avec la pratique musicale des élèves. L'évaluation se fait sur la base d'un contrôle continu et d'un court mémoire à présenter devant un jury externe en fin d'année.

COMMENTAIRE D'ÉCOUTE

Permettant également de valider une des UV obligatoires du CEM et du DEM, le Commentaire d'écoute est une discipline quasi incontournable car donnant lieu à une épreuve lors des concours ouvrant la voie vers une formation professionnelle supérieure dans les métiers de la musique. Le Commentaire d'écoute représente une véritable synthèse des compétences musicales, musicologiques et rédactionnelles des candidats. Cet enseignement a donc pour objectif de donner la méthodologie permettant d'assimiler et d'organiser les informations sonores issues d'extraits appartenant à des horizons musicaux les plus vastes possibles : réflexes et compréhension d'écoute, prise de notes, rédaction et culture musicale mais aussi d'accroître ses capacités d'oreille, en particulier harmonique et fonctionnelle.

CRÉATION MUSICALE

ÉCRITURE MUSICALE

L'Écriture musicale consiste en l'étude pratique des accords et de leurs enchaînements, appelée harmonie, et de l'écriture à plusieurs voix mélodiques réelles, qu'on appelle polyphonie ou contrepoint. Ces études se basent principalement en la réalisation par l'élève de textes musicaux polyphoniques (pour quatuor à cordes, puis pour orgue ou duo avec piano) dans des styles allant du baroque (Corelli, Bach) jusqu'à la fin du romantisme (Brahms, Fauré).

Cette classe permet de développer l'oreille musicale, ainsi que la connaissance du langage et la notion de style ; en cela elle s'adresse à tous les élèves souhaitant approfondir leurs connaissances musicales et permet de donner une base indispensable à ceux intéressés par l'harmonisation, l'arrangement, l'instrumentation, l'orchestration, la composition, ou suivant les cours d'analyse et de direction.

Au sein de la classe d'Écriture sont aussi dispensés des cours d'orchestration (classique, romantique et moderne) pour les élèves les plus avancés. Ces cours sont basés sur l'analyse d'œuvres orchestrales du répertoire ainsi que la réalisation d'orchestrations par les élèves à partir de pièces originales écrites pour le piano.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
CYCLE 1	1 à 2 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	1 à 2 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 3	2 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) - UV Harmonie - UV Contrepoint - UV Formation musicale (BEM) - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute)
SPÉCIALISÉ	1 à 3 ans	Diplôme d'Études Musicales (DEM) - UV Harmonie (réalisation d'un texte instrumental) - UV Contrepoint (écriture de variations instrumentales) ou Fugue (écriture d'une fugue dans le style de BACH) - UV Formation musicale (CEM) - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) - UV au choix : Écriture jazz ou Composition ou Orchestration ou Direction d'orchestre

COMPOSITION

Cette classe s'adresse à des élèves ayant un niveau minimum de CEM en Formation musicale, et ayant, de préférence, suivi les classes d'Analyse et d'Écriture.

Contenu : réalisation de travaux divers (de la mélodie à des musiques de scène ou à l'image). La durée hebdomadaire de cours est de 1 à 2 heures.

Sur proposition du professeur et en fonction des travaux de l'élève, un jury peut se réunir afin d'admettre l'élève en cycle 3 ou spécialisé et lui attribuer une récompense sur la base des travaux réalisés (enregistrés ou joués en direct).

HARMONIE AU CLAVIER

Cette classe s'adresse aux élèves et ayant un niveau minimum de technique pianistique (à partir du 3^{ème} cycle) et désirant aborder de façon pratique l'harmonie, développer leur oreille et leur approche des partitions. 1 heure de cours hebdomadaire. Évaluation interne annuelle.

ATELIER INTERPRÉTATION

Cet enseignement concerne les élèves à partir de la fin du 2^{ème} cycle. Le contenu est déterminé par les partitions apportées par les élèves (analyse, travail de mémoire, d'oreille, approche des paramètres d'interprétation, etc.). Il s'agit vraiment d'un travail « à la carte » en liaison avec le professeur d'instrument. 1/2 heure à 1 heure par semaine sur 1, 2 ou 3 trimestres.

GRAVURE MUSICALE

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
CYCLE 1	1 à 2 ans	<i>Pré-requis : niveau d'entrée en 3^{ème} cycle de formation musicale</i> Certificat de Gravure Musicale (CGM)
CYCLE 2	1 à 2 ans	Diplôme de Gravure Musicale (DGM)



LE CURSUS D'IMPROVISATION À L'ORGUE

Cette classe s'adresse à des organistes confirmés désireux d'acquérir des compétences en improvisation, dans la grande tradition du métier d'organiste.

Des pré-requis d'Harmonie au clavier et d'Écriture sont indispensables.

Les cours sont collectifs.

Durée hebdomadaire du cours : 1h à 3h.

Admission en initiation sur entretien avec l'enseignant. Admission à partir du cycle 3 sur concours d'entrée.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
INITIATION	1 à 3 ans	Admission ou non en 3 ^{ème} cycle
CYCLE 3	1 à 2 ans (sur concours d'entrée)	Certificat d'Études Musicales (CEM) - UV Improvisation à l'orgue - UV Formation musicale (BEM) - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute)
SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) - UV Improvisation à l'orgue - UV Formation musicale (CEM) - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute)

LE CURSUS DE DIRECTION D'ORCHESTRE

Cette classe s'adresse à des musiciens désireux de découvrir, puis d'approfondir les techniques de direction d'ensembles instrumentaux et d'orchestre.

Elle comprend les enseignements suivants : lecture des partitions d'orchestre, travail d'audition intérieure, gestique générale et appliquée, histoire de la direction d'orchestre, orchestration, réduction d'orchestre au piano, exercices pratiques avec de petits ensembles, stages dans les classes d'instruments de l'orchestre, dépistage de fautes.

Il est conseillé d'avoir suivi un cursus théorique complet : Formation musicale, Analyse musicale, Écriture, Histoire de la musique, et d'avoir un bon niveau instrumental avec des notions élémentaires de piano. Au besoin, les enseignements suivants peuvent être comblés si les capacités d'oreille (niveau minimum 3^{ème} cycle) sont acquises : Harmonie, Analyse musicale et Histoire de la musique.

Les cours sont en partie individuels (approche des partitions) et collectifs (gestuelle et exercices pratiques).

Durée hebdomadaire des cours : 2h à 3h30.

Admission en initiation sur entretien avec l'enseignant. Admission à partir du cycle 3 sur concours d'entrée.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
INITIATION	1 à 3 ans	Admission ou non en 3 ^{ème} cycle sur examen
CYCLE 3	1 à 2 ans (sur concours d'entrée)	Certificat d'Études Musicales (CEM) - UV Direction d'orchestre - UV Formation musicale (BEM) - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) - UV Instrument (niveau 3 ^{ème} cycle)
SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) - UV Direction d'orchestre - UV Formation musicale (CEM) - UV Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) - UV Instrument (niveau cycle spécialisé)

LE CURSUS JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

Ce cursus, qui s'adresse à des élèves de niveaux et d'horizons musicaux très diversifiés, permet de s'initier, de pratiquer, de se perfectionner dans une perspective professionnelle ou dans le cadre d'une pratique amateur de haut niveau. L'admission dans ce département est soumise à la réussite d'un concours d'entrée composé d'une évaluation instrumentale, d'un test d'harmonie (épreuve écrite) et d'un entretien. Ce concours d'entrée a lieu chaque année au mois d'octobre.

Le programme des études et les objectifs du département jazz impliquent que les élèves disposent du temps minimum nécessaire pour le suivi des cours et la pratique personnelle.

Au cours de l'année, des auditions et des concerts sont organisés par le Conservatoire afin que les élèves se produisent en public dans des conditions de spectacle professionnelles.

Prolongement indispensable de l'enseignement, les concerts favorisent le développement artistique de chacun et permettent la mise en pratique des acquis en situation réelle de scène.

Un cursus de formation musicale en 3 niveaux est spécifique aux études de jazz. Les musiciens effectuant parallèlement des études instrumentales dans l'esthétique dite « classique » sont tenus de suivre également un cours de formation musicale dite « traditionnelle ».

Après l'initiation (facultative), le cursus du département jazz est organisé en 4 cycles et aboutit au Certificat d'Études Musicales (CEM) et/ou Diplôme d'Études Musicales (DEM). L'évaluation est globale et prend en compte l'ensemble des disciplines suivies.

INITIATION

D'une durée d'1 an, il offre une mise à niveau aux élèves ne pouvant encore prétendre à une admission en cycle 1.

CYCLE I

D'une durée de 2 à 3 ans, il prévoit l'enseignement des disciplines suivantes :

- Dominante (guitare, batterie, basse, monophonique, vocal, piano) ;
- Formation musicale jazz ;
- Harmonie ;
- Participation aux ateliers de pratique collective.

À la fin du cycle, un jury se prononce sur l'accès au cycle suivant.

CYCLE II

D'une durée de 2 à 3 ans, il prévoit l'enseignement des mêmes disciplines que précédemment, auxquelles s'ajoute l'histoire du jazz. Ce cycle débouche également sur un examen, lors duquel un jury se prononce sur l'accès au cycle suivant et la délivrance des UV du Brevet d'Études Musicales (BEM).

CYCLE III

D'une durée de 1 à 3 ans, il est axé sur la notion de projet personnel par la participation des élèves de manière toujours plus active aux concerts tant intra-muros qu'à l'extérieur, dans le cadre du rayonnement du Conservatoire. La fin du cycle est sanctionnée par le Certificat d'Études Musicales (CEM).

CYCLE SPÉCIALISÉ

La durée du cycle est de 2 à 4 ans. La composition et l'arrangement spécifiques au jazz s'ajoutent aux disciplines déjà enseignées dans ce cursus. Les élèves obtiennent ainsi un diplôme pré-professionnel, le Diplôme d'Études Musicales (DEM).

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
INITIATION	1 ans	Contrôle continu et avis du professeur
CYCLE 1	2 à 3 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	2 à 3 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) - UV Instrument - UV Formation musicale jazz (niveau 1) - UV UV Harmonie/Composition/Arrangement (niveau 1) - UV Histoire du jazz
CYCLE 3	1 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) - UV Instrument - UV Formation musicale jazz (niveau 2) - UV UV Harmonie/Composition/Arrangement (niveau 2) - UV Histoire du jazz - UV Pratique collective dirigée (Big Band)
SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) - UV Instrument - UV Formation musicale jazz (niveau 3) - UV Harmonie/Composition/Arrangement (niveau 3) - UV Histoire du jazz - UV Pratique collective dirigée (Big Band)

JAZZ COMPLÉMENTAIRE

Un cours de jazz complémentaire permet aux musiciens dits «classiques» de découvrir et de s'initier aux codes, répertoires, technicité & esthétiques propres au jazz et aux musiques improvisées.

LES PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES DIRIGÉES

En premier cycle de Formation musicale, chaque élève, quel que soit son instrument, est amené à pratiquer le chant choral durant 3/4 d'heure chaque semaine, de la première année à la quatrième année, ce qui lui permet ainsi d'avoir un premier contact avec la musique d'ensemble. La découverte de sa voix chantée, le développement du chant intérieur et d'une écoute active apportent à l'élève des outils qu'il peut mettre au service de l'expression musicale, dès le début de ses études.

Les différents Chœurs, le Chœur d'enfants (8-12 ans), le Chœur d'ados (à partir de 12 ans), le Jeune ensemble vocal (à partir de 15 ans), ainsi que l'Atelier polyphonique 2^{ème} cycle permettent aux élèves désireux de travailler de manière plus intensive le répertoire du chant choral à raison d'une heure chaque semaine. Des projets de diffusion s'appuient sur la motivation des élèves qui peuvent être sollicités pour chanter dans différents cadres (Session avec l'Orchestre symphonique du Conservatoire, Opéra national de Lorraine, musées, festivals locaux et régionaux, maisons de retraite, etc.).

L'ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS

L'Ensemble vocal chanteurs est un ensemble à voix mixtes destiné aux élèves de la classe de chant lyrique afin de compléter leur cursus par la pratique vocale collective (écoute harmonique, justesse, découverte du répertoire pour chœur dans une approche stylistique appropriée, phonétique des langues étrangères, projets en collaboration avec divers ensembles instrumentaux, etc.). Cet ensemble est obligatoire pour les chanteurs durant tout le 2^{ème} cycle. En 3^{ème} cycle, la participation à un projet au moins est requis chaque année.

L'ENSEMBLE VOCAL FÉMININ

Accessible sur audition à des personnes extérieures à l'établissement justifiant d'une solide expérience vocale et musicale, mais aussi aux élèves de l'établissement, il aborde le répertoire spécifique à voix égales.

Atelier polyphonique 2^{ème} cycle

Marguerite Adamczewski

Mardi de 14h30 à 15h30 - Salle 302

Christine Bohlinger

Vendredi de 14h30 à 15h30 - Salle 201

Chœur d'enfants

Christine Bohlinger

Mercredi de 14h30 à 15h30 - Salle 201

Chœur d'ados

Christine Bohlinger

Mercredi de 13h30 à 14h30 - Salle 201

Jeune ensemble vocal

Marguerite Adamczewski

Jeudi de 18h15 à 19h30 - Salle 302

Ensemble vocal chanteurs

Marguerite Adamczewski

Mardi de 18h30 à 20h - Salle 302

Ensemble vocal féminin

Marguerite Adamczewski

Lundi de 18h45 à 20h15 - Salle 302

LES PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES DIRIGÉES

NIVEAU INSTRUMENTAL	1C3	1C4	2C1	2C2	2C3	2C4	3C	Spé.	Perf.
Orchestre à cordes cycle 1 Estelle MAGAR-LOVICONI Mercredi 13h15/14h15 - Auditorium	Cordes								
Ensemble de percussions cycle 1 Frédéric LOMBART Mercredi 13h30/14h30 - Salle 103	Percussions								
Ensemble de guitares cycle 1 Frédéric NEVEUX Samedi 10h/11h - Salle 302	Guitares								
Bande de hautbois et de bassons Pierre COLOMBAIN Enseignement par sessions	Hautbois et Bassons								
Ensemble de trombones et de tubas Guillaume KUNTZEL & Arnaud OLIVIER Enseignement par sessions	Trombones et Tubas								
Orchestre d'harmonie junior HTS Didier PARISON Mercredi 14h30/16h - Auditorium			Harmonie et Percussions						
Orchestre d'harmonie junior CHAM Didier PARISON Vendredi 15h45/17h15 - Auditorium			Harmonie et Percussions						
Orchestre à cordes cycle 2 HTS Pascale MAUNY Mercredi 16h30/18h - Auditorium			Cordes						
Orchestre à cordes cycle 2 CHAM Denis ROCHER Vendredi 15h45/17h15 - Salle Ravel			Cordes						
Ensemble de flûtes Sophie DARDEAU Enseignement par sessions							Flûtes		
Ensemble baroque Céline JACOB Mardi 17h/18h - Salle 229							Tous instruments musique ancienne		
Consort Renaissance Céline JACOB Mercredi 17h/18h - Salle 229							Tous instruments musique ancienne		
Consort de violes NN Jour et horaire à déterminer - Salle 222			Violes						
Ensemble de percussions cycle 2 Frédéric LOMBART Lundi 18h30/20h - Salle 103			Percussions						
Ensemble de guitares cycle 2 Frédéric NEVEUX Mercredi 17h/18h - salle 302			Guitares						

NIVEAU INSTRUMENTAL	1C3	1C4	2C1	2C2	2C3	2C4	3C	Spé.	Perf.
Orchestre symphonique (OS) Chefs invités Enseignement par sessions									Cordes, Harmonie et Percussions
Orchestre à vents et percussions (OVP) Didier PARISON Enseignement par sessions									Harmonie et Percussions
Ensemble de guitares cycle 3 Frédéric NEVEUX Mercredi 18h30/20h - Salle 302									Guitares
Ensemble de percussions cycle 3 Franck DENTRESANGLE Jour et horaire à déterminer - Salle 103									Percussions
Ensemble de saxophones Violaine GESTALDER Enseignement par sessions	Tous niveaux - Du soprano au basse								
Big Band de Jazz Michaël CUVILLON Lundi 18h/20h - Salle 104									Tous instruments composant un Big Band
Atelier d'improvisation Violaine GESTALDER Mardi 17h30/18h30 - Salle 428	Tous instruments								
Ensemble de violons Véronique DOMINGER Certains samedis 14h/18h - Salle 302									Violons



INITIATION ET CYCLE I

C'est à l'âge de 7 ans (CE1) que peut être abordée l'initiation spécifique à la danse, puis à partir de 8 ans (CE2) l'intégration en 1^{er} cycle qui constitue un tronc commun dans les deux esthétiques que sont le classique et le contemporain. Aux cours de danse obligatoires, s'ajoute un cours de Formation musicale danseur. Le 1^{er} cycle commence à l'âge de 8 ans et a une durée de 2 à 4 ans. Il est précédé d'une année d'initiation (7 ans).

La présentation à l'examen de fin de cycle permet d'intégrer le 2^{ème} cycle si l'élève obtient la mention Bien ou Très Bien. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)

Les cours ont lieu sur le temps scolaire, le lundi après-midi et le vendredi matin, en partenariat avec l'École élémentaire Braconnot. En CE1, dans cette filière, un cours de « Geste chanté » réunit une fois par semaine danseurs et élèves de Filière voix.

FILIÈRE HORS TEMPS SCOLAIRE (HTS)

Les cours ont lieu le soir après l'école, le mercredi après-midi et peuvent avoir lieu le samedi.

CYCLE II

Après avis du jury de l'examen de fin de cycle 1, l'élève est orienté soit vers un cursus à dominante classique ou contemporaine, soit vers un double cursus. Le cycle 2 a une durée de 3 à 5 ans, à partir de la 6^{ème}. Plusieurs cours hebdomadaires de danse sont obligatoires (esthétique dominante et esthétique complémentaire), tout comme la Formation musicale danseur.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)

Les cours ont lieu sur le temps scolaire en partenariat avec le Collège de La Craffe.

FILIÈRE HORS TEMPS SCOLAIRE (HTS)

Les cours ont lieu le soir après l'école, le mercredi après-midi et peuvent avoir lieu le samedi. L'esthétique complémentaire est facultative dans cette filière.

L'évaluation intermédiaire se fait sous forme de contrôle continu. L'examen de fin de cycle permet d'obtenir le Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) et d'accéder en 3^{ème} cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien.

CYCLE III ET CYCLE SPÉCIALISÉ

Le 3^{ème} cycle a une durée de 2 à 3 ans et permet d'obtenir les 4 UV qui composent le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC).

Le cycle spécialisé a une durée de 2 à 4 ans et permet d'obtenir les 5 UV du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC).

La poursuite des études n'est pas possible dans chacun de ces deux cycles une fois l'UV dominante du diplôme obtenue.

Plusieurs cours hebdomadaires de danse sont obligatoires (esthétique dominante et esthétique complémentaire), tout comme la Formation musicale danseur, l'Anatomie et l'Analyse

Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD) et la Culture chorégraphique.

Les élèves inscrits en cycle spécialisé doivent être affiliés, sous certaines conditions, au régime de sécurité sociale étudiant.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)

Les cours peuvent avoir lieu sur le temps scolaire ou le soir après le lycée/collège. Cette filière permet d'obtenir un bac technologique *Techniques de la Musique et de la Danse* (TMD) en partenariat avec le Lycée Poincaré.

FILIÈRE HORS TEMPS SCOLAIRE (HTS)

Les cours ont lieu principalement en soirée et le week-end.

L'enseignement de la danse est organisé en phases, au sein de chaque cycle.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
INITIATION	1 an	Commission d'affectation pour les élèves en CHAD Année probatoire (avis des enseignants) pour les élèves HTS
CYCLE 1	2 à 4 ans	Tronc commun classique et contemporain Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) - UV Danse classique ou contemporaine - UV Esthétique complémentaire (niveau BEC) * au choix : classique, contemporain ou jazz - UV Formation musicale danseur 2 ^{ème} cycle
CYCLE 3	2 à 3 ans	Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) - UV Danse classique ou contemporaine - UV Esthétique complémentaire (niveau BEC) au choix : classique, contemporain ou jazz - UV Formation musicale danseur 3 ^{ème} cycle - UV Ensemble chorégraphique (CEC)
SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) - UV Danse classique ou contemporaine - UV Esthétique complémentaire (niveau CEC) au choix : classique, contemporain ou jazz - UV Formation musicale danseur 3 ^{ème} cycle - UV Ensemble chorégraphique (niveau CEC) - UV Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé - UV Histoire de la danse / Culture chorégraphique
PERF.	1 à 2 ans (sur lettre de motivation)	Prestation publique

* Esthétique complémentaire en cycle 2, facultative en filière HTS, obligatoire en filière CHAD.

Pour les élèves danseurs, un cursus spécifique de Formation musicale se décline comme suit :

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
CYCLE 1	2 à 4 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	UV du Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC)
CYCLE 3	2 à 3 ans	Évaluation en fin de 1 ^{ère} année - Examen en fin de 2 ^{ème} année UV du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) et du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC)





ÉTUDES THÉÂTRALES

Le Conservatoire régional du Grand Nancy propose un cursus complet d'études théâtrales, allant de la découverte au cycle spécialisé. Cet enseignement s'adresse à toute personne désireuse de découvrir, en le pratiquant, l'art dramatique, que ce soit en vue d'une pratique amateur ou dans une perspective d'orientation professionnelle.

Le projet d'enseignement du théâtre développé au Conservatoire s'articule autour des axes suivants :

- Transmettre les bases techniques, culturelles, artistiques et théoriques nécessaires à la pratique du théâtre, tel qu'il se fait, se pense aujourd'hui, dans la diversité de ses écritures et de ses formes ;
- Transmettre le goût du travail des répertoires dramatiques enseignés, dans leur diversité, classique et contemporain, français et étranger, qui nous grandissent, qui nous permettent de nous découvrir et de construire, comme humains et comme acteurs ;
- Ouvrir les enseignements sur la création théâtrale d'aujourd'hui dans la diversité de ses écritures ;
- Développer une curiosité et une intelligence du monde en sollicitant le regard, l'analyse, l'esprit critique, la mise à distance indispensables dans tout processus de création ;
- Développer l'autonomie de chacun en accompagnant les projets personnels d'élèves dans le cadre de leurs études.

Pour ce faire, l'enseignement du théâtre au Conservatoire, organisé autour d'une équipe d'artistes pédagogues, s'appuie sur des partenariats avec des structures, associations et personnalités artistiques présentes sur le territoire.

INITIATION - ATELIER TREMLIN

Accès possible sans sélection, dans la limite des places disponibles (20 élèves).

Cet atelier est destiné aux jeunes de 15 à 17 ans, qu'ils aient une expérience théâtrale préalable ou non, et propose un enseignement basé sur la découverte du théâtre par une première approche des éléments de base du jeu théâtral et du travail collectif.

Durée : 1 à 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : 1h30

Cet atelier permet ensuite d'intégrer le 1^{er} cycle, sur avis de l'équipe pédagogique

CYCLE I

Cycle de découverte de l'art théâtral et de ses exigences, également cycle de détermination, il permet, à partir de l'âge de 17 ans :

- De développer son imaginaire et de le mettre en jeu, de se confronter à l'enjeu collectif du jeu dramatique
- Le travail des bases fondamentales du jeu d'acteur : plateau, corps dans l'espace, respiration, voix, écoute
- Une approche du travail des répertoires, de la parole au texte.

Durée : 1 an

Temps de cours hebdomadaire : 3h

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle, par le biais d'un concours d'entrée.

CYCLE II

Ce cycle d'approfondissement des bases de l'art dramatique, centré sur le jeu d'acteur vise :

- Un travail sur les répertoires classiques et contemporains : textes, langue, styles, adresses, mise en situation, interprétation
- Un travail sur l'improvisation, en partie avec le masque italien ou le nez de clown
- Un travail corporel et vocal approfondissant les bases, acquisition d'une maîtrise corporelle
- Des stages et rencontres avec des intervenants extérieurs
- Du chant et de la danse complémentaires

Durée : 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : 6h

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle, par le biais d'un concours d'entrée.

CYCLE III

Ce cycle centré sur l'interprétation, destiné à ceux qui souhaitent accéder à une pratique théâtrale en amateur de haut niveau, mène au Certificat d'Études Théâtrales (CET).

Ses objectifs sont les suivants :

- Approfondissement du travail d'interprétation : adresses, codes de jeu, dramaturgie, ateliers autour d'un auteur, d'une œuvre, d'un thème, etc.
- Approche méthodologique du travail : lecture, dramaturgie
- Acquisition d'une autonomie dans le travail
- Approfondissement du travail corporel et vocal, culture artistique, projets personnels, ateliers, etc
- Stages et rencontres avec des intervenants extérieurs
- Du chant et de la danse complémentaires

Durée : 1 à 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : 9 à 12h

À l'issue de ce cycle, l'élève désireux de s'orienter vers la voie professionnelle peut se présenter sur concours en cycle spécialisé.

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle, par le biais d'un concours d'entrée.



CYCLE SPÉCIALISÉ

Menant au DET (Diplôme d'Études Théâtrales), il est proposé conjointement par les Conservatoires à Rayonnement Régional du Grand Nancy et de Metz Métropole.

Il est destiné à des élèves qui souhaitent confronter leur motivation et leurs aptitudes aux exigences de la pratique du théâtre en vue d'une future professionnalisation.

Il accompagne les élèves désireux de se présenter aux concours d'entrée dans les écoles supérieures.

Ouvert au monde et aux réalités de la création théâtrale d'aujourd'hui, il s'appuie sur diverses structures artistiques et culturelles.

L'enseignement, centré sur l'interprétation, s'articule également autour de la pratique de disciplines connexes : art du clown, masque, danse, pratique vocale.

Durée du cycle : 2 à 3 ans.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Pratique théâtrale : Olivier Achard, Joël Fosse, Vincent Goethals, Nadine Ledru.

Disciplines associées : Fabrice Dasse, Jean-Charles Ramelli.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtrise des techniques de l'art du jeu d'acteur
- Initiation à la danse et technique corporelle
- Initiation au chant et à la technique vocale
- Culture générale théâtrale à l'Université de Lorraine (à Metz ou Nancy)

CONTENU DES ÉTUDES

- Atelier d'exercice théâtral (techniques, exercices, expérimentations)
- Atelier d'interprétation : lecture, dramaturgie
- Atelier de pratique du clown et des masques
- Cours de danse et de technique corporelle
- Cours de chant et de technique vocale
- Culture théâtrale et artistique
- Classes de maître de jeu et dramaturgie avec des personnalités artistiques : metteurs en scène, comédiens, dramaturges
- Préparation au métier : environnement socio-économique du théâtre, politiques publiques
- Préparation des concours d'entrée dans l'enseignement supérieur (facultatif)

MODULES HEBDOMADAIRES OBLIGATOIRES POUR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES

- Jeu théâtral : 216 heures annuelles à Metz avec Vincent Goethals et 216 heures annuelles à Nancy avec Nadine Ledru, Olivier Achard et Christine Koetzel
- Masque et mime corporel : 56 heures annuelles à Metz avec Joël Fosse
- Clown : 54 heures annuelles à Nancy avec NN
- Préparation aux grandes écoles de théâtre (pour les élèves de 2^{ème} année) : 36 heures annuelles à Nancy avec Olivier Achard
- Environnement professionnel et dramaturgie : 72 heures annuelles à Nancy avec Hocine Chabira
- Technique et expression vocales : 72 heures annuelles à Nancy avec Jean-Charles Ramelli
- Danse : 72 heures annuelles à Metz avec Fabrice Dasse

- 3 classes de maître d'une semaine avec un directeur d'acteurs (metteur en scène ou acteur de renom)
- Sorties au spectacle de l'Atelier Passion à Metz
- Un abonnement à tarifs privilégiés à 6 spectacles du CDN-La Manufacture de Nancy
- Des places offertes (sur réservation) à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'ADMISSION

L'accès au 3^{ème} cycle spécialisé se fait sur concours, ouvert à toute personne âgée d'au moins 18 ans et ayant déjà suivi une formation théâtrale, que ce soit en conservatoire, cours ou atelier de compagnie avec, au minimum, 3 heures de cours hebdomadaires.

Lors de leur inscription, les candidats adressent une lettre de motivation qui témoigne de leur parcours théâtral, de leur projet personnel ainsi que toute attestation justifiant de leur formation théâtrale antérieure.

Les candidatures sont adressées à l'établissement qui relève de leur lieu de résidence.

Une présélection est effectuée sur dossier. Les candidats retenus peuvent se présenter à l'examen sur épreuves, lequel est obligatoirement précédé de deux journées de préparation à l'issue desquelles les enseignants émettent un avis qui sera pris en compte par le jury.

Le jury est composé des directeurs des deux établissements ou de leurs représentants et d'une personnalité artistique au moins, issue du monde du théâtre.

ÉVALUATION

L'obtention du DET à la fin du cycle s'acquiert devant un jury externe composé de professionnels des métiers artistiques et pédagogiques :

- Contrôle continu (tous les ateliers de jeu d'acteur + stages + chant + danse)
- Présentation d'une scène contemporaine et d'une scène classique
- Préparation et présentation d'un projet personnel de 45 min
- Participation au projet collectif interdisciplinaire

CONCOURS D'ENTRÉE

- Journées obligatoires de préparation au concours : 11 et 12 septembre 2018 de 10h à 17h - Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole
- Concours d'entrée : 13 septembre 2018 à partir de 10h - Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole

PARTENARIATS CONVENTIONNÉS

Le cycle spécialisé théâtre s'appuie sur différentes structures proches pour garantir un enseignement ouvert et de qualité :

- CDN Nancy - Théâtre de La Manufacture
- NEST-CDN transfrontalier de Thionville Grand Est
- Université de Lorraine
- Ville de Nancy

D'autres structures et associations viennent compléter et enrichir l'enseignement.



CLAUSE TARIFAIRE

Les cours ayant lieu obligatoirement dans les deux établissements, les frais de déplacements sont à la charge de l'étudiant. Néanmoins, des dispositions particulières à chaque collectivité pourront éventuellement permettre une prise en charge partielle de ces frais.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
INITIATION Atelier tremplin	2 à 3 ans (âge minimum requis 15 ans)	Admission en 1 ^{er} cycle sur avis de l'équipe pédagogique
CYCLE 1	1 an (âge minimum requis 17 ans)	Évaluation interne pour l'admission en 2 ^{ème} cycle
CYCLE 2	2 à 3 ans	Examen de fin de cycle pour l'admission en 3 ^{ème} cycle - Scène dialoguée - Projet libre
CYCLE 3	1 à 2 ans	Certificat d'Études Théâtrales (CET) - UV Scènes (classique et contemporaine) - UV Projet personnel
SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (âge minimum requis 18 ans)	Diplôme d'Études Théâtrales (DET) - UV Scènes (classique et contemporaine) - UV Projet personnel - Entretien avec le jury



MODALITÉS D'ADMISSION

Musique - Danse - Théâtre

FILIÈRE HORS TEMPS SCOLAIRE

CANDIDATS DÉBUTANTS

Instrument : Trois choix de disciplines sont requis, les élèves étant admis dans l'une des disciplines demandées déterminée par la direction, dans la limite des places disponibles. Un test d'appétence et de motivation est réalisé lors d'une journée portes ouvertes en juin. En cas de manque de place, les élèves peuvent suivre provisoirement un cours de Formation musicale et être inscrits sur liste d'attente pour la discipline instrumentale.

Chant lyrique : Admission sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Jazz : Admission sur concours d'entrée, y compris pour l'année d'initiation.

Théâtre : Admission en Atelier tremplin sur inscription par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. À partir du 1^{er} cycle, l'admission se fait sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec les enseignants dès la rentrée.

Analyse musicale - Histoire de la musique - Commentaire d'écoute - Écriture - Composition - Gravure musicale : Admission sur avis de l'enseignant. Pré-requis exigé : niveau 3^{ème} cycle en Formation musicale.

Accompagnement au piano : Admission sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Improvisation à l'orgue et Direction d'orchestre : Admission en initiation sur avis de l'enseignant.

Chœurs et Ensembles vocaux : Admission sur concours d'entrée et test de Formation musicale.

Danse : Admission sur concours d'entrée (certificat médical de non contre-indication exigé).

CANDIDATS NON DÉBUTANTS

Instruments : Admission sur concours d'entrée en juin ou en septembre (sauf pour les élèves provenant d'autres CRR, intégrés directement par mutation sous réserve de places disponibles). Un test de formation musicale permettra de déterminer le niveau de l'élève (sauf élèves provenant d'autres CRR).

Analyse musicale - Histoire de la musique - Commentaire d'écoute - Écriture - Composition - Gravure musicale : Admission sur avis de l'enseignant. Pré-requis exigé : niveau 3^{ème} cycle en Formation musicale.

Accompagnement au piano - Improvisation à l'orgue et Direction d'orchestre : Admission en 3^{ème} cycle et en cycle spécialisé sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Chant lyrique - Jazz - Danse - Théâtre : Admission sur concours d'entrée après un stage dans la classe.

Le calendrier des inscriptions et réinscriptions pour l'année scolaire 2019/2020 sera communiqué dans le courant de l'année. Pour les anciens élèves, les places ne sont plus garanties au-delà de la date limite de réinscription.

FILIÈRE DES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les élèves désirant entrer dans l'une des classes à horaires aménagés (CHAM pour la musique, CHAD pour la danse), après dépôt d'un dossier d'inscription dans les délais impartis, doivent passer un test d'entrée.

Trois choix de disciplines sont requis, les élèves étant admis dans l'une des disciplines demandées, dans la limite des places disponibles.

Pour l'entrée en CE1, les tests ne demandent pas de pré-requis musicaux et ont lieu au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire précédente.

Sont dispensés de ce test, les élèves provenant d'un autre établissement de même niveau de classement (Conservatoire à Rayonnement Régional) ayant produit une attestation de scolarité, ou les élèves déjà inscrits en filière Hors Temps Scolaire (HTS) au CRGN. Les demandes d'admission, présentées par les familles, sont étudiées dans le cadre d'une commission où siègent le Directeur du CRGN et/ou un ou plusieurs membres de la direction du CRGN, des personnels de l'Éducation nationale dont le Directeur de l'école, et des représentants des parents. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Meurthe-et-Moselle.

Sur avis de la commission, l'admission est prononcée par le Directeur d'école.

COLLÈGE

Les demandes d'affectation, présentées par les familles, sont étudiées dans le cadre d'une commission où siègent le Directeur du CRGN et/ou un ou plusieurs membres de la direction du CRGN, des personnels de l'Éducation nationale, dont le Principal du collège, et des représentants des parents. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Meurthe-et-Moselle.

Parallèlement à cette demande, les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au Conservatoire doivent passer un concours d'entrée pour évaluer leur niveau instrumental. Sur avis de la commission, l'Inspecteur d'académie affecte les élèves dans le collège concerné et le Principal procède ensuite à l'inscription dans la classe correspondante. Sur proposition de la direction du CRGN, les élèves non admis en classes à horaires aménagés peuvent éventuellement poursuivre leur scolarité au CRGN en filière Hors Temps Scolaire (HTS).

IMPORTANT (École élémentaire et Collège)

Un décalage d'un an maximum entre la classe et le niveau instrumental, vocal ou de Formation musicale requis (cf. tableau ci-après) est possible. Dans ce cas, l'élève se voit en obligation de réussite à l'examen de fin de cycle dès le 1^{er} passage. Une sortie de la Filière CHAM/CHAD est impérative à partir de 2 ans de décalage entre la classe et le niveau instrumental, vocal ou de Formation musicale requis.

LYCÉE (BACCALAURÉAT TMD)

L'affectation est décidée par l'Inspection académique après avis du Directeur du Conservatoire. Les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au Conservatoire doivent passer un concours d'entrée pour être admis au Conservatoire.

CLASSE	NIVEAU REQUIS		
	FORMATION MUSICALE	INSTRUMENT - FILIÈRE VOIX	DANSE
CE1	1 ^{er} cycle - 1 ^{ère} année	1 ^{er} cycle - 1 ^{ère} année	Initiation
CE2	1 ^{er} cycle - 2 ^{ème} année	1 ^{er} cycle - 2 ^{ème} année	1 ^{er} cycle - 1 ^{ère} phase
CM1	1 ^{er} cycle - 3 ^{ème} année	1 ^{er} cycle - 3 ^{ème} année	1 ^{er} cycle - 2 ^{ème} phase
CM2	1 ^{er} cycle - 4 ^{ème} année	1 ^{er} cycle - 4 ^{ème} année	1 ^{er} cycle - 3 ^{ème} phase
6 ^{ÈME}	2 ^{ème} cycle - 1 ^{ère} année	2 ^{ème} cycle - 1 ^{ère} année	2 ^{ème} cycle - 1 ^{ère} phase
5 ^{ÈME}	2 ^{ème} cycle - 2 ^{ème} année	2 ^{ème} cycle - 2 ^{ème} année	2 ^{ème} cycle - 2 ^{ème} phase
4 ^{ÈME}	2 ^{ème} cycle - 3 ^{ème} année	2 ^{ème} cycle - 3 ^{ème} année	2 ^{ème} cycle - 3 ^{ème} phase
3 ^{ÈME}	2 ^{ème} cycle - 4 ^{ème} année	2 ^{ème} cycle - 4 ^{ème} année	2 ^{ème} cycle - 4 ^{ème} phase
2 ^{NDE}	3 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle
1 ^{ÈRE}	3 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle
TERMINALE	3 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle

CYCLE UNIVERSITAIRE - ÉTUDES DE MUSICOLOGIE

Les candidats doivent être titulaires d'un Baccalauréat. Admission sur test d'orientation au Conservatoire. Deux sessions sont organisées, l'une en fin d'année, l'autre en septembre. Inscription simultanée à l'Université et au Conservatoire. Les étudiants en musicologie ne sont pas concernés par les âges d'entrée dans les cycles, toutefois, en cas d'abandon des études de musicologie, tout étudiant dont l'âge n'est pas conforme à l'âge requis (voir tableau page suivante) ne peut poursuivre sa scolarité au sein du Conservatoire.

CONDITIONS D'ÂGE D'ENTRÉE DANS LES CYCLES

Discipline	INITIATION	1 ^{ER} CYCLE			2 ^{EME} CYCLE	3 ^{EME} CYCLE	SPÉCIALISÉ	
	Âge mini.	Âge mini.	Âge maxi. 1C1	Âge maxi. 1C2 et +	Âge maxi.	Âge maxi.	Âge mini.	Âge maxi.
Violon	6	7	10	12	16	20	-	26
Alto	6	7	13	16	19	23	-	26
Violoncelle	6	7	12	15	18	22	-	26
Contrebasse	6	7	20	23	26	30	-	26
Flûte	6	7	13	16	19	23	-	26
Hautbois	6	7	13	16	19	23	-	26
Basson	6	7	20	23	26	30	-	26
Clarinette	6	7	13	16	19	23	-	26
Saxophone	6	7	15	18	21	25	-	26
Trompette	6	7	15	18	21	25	-	26
Cor	6	7	20	23	26	30	-	26
Trombone	6	7	20	23	26	30	-	26
Tuba	6	7	20	23	26	30	-	26
Euphonium	6	7	20	23	26	30	-	26
Percussion	6	7	15	18	21	25	-	26
Piano	6	7	9	11	16	20	-	26
Orgue	6	7	18	21	28	30	-	26
Guitare	6	7	13	16	19	23	-	26
Harpe	6	7	13	16	19	23	-	26
Chant femme	-	17	25	25	27	31	-	29
Chant homme	-	18	28	28	30	34	-	32
Théâtre	15	17	-	-	-	-	18	-
Érudition	-	-	-	-	28	30	-	32
Violon baroque	6	7	-	-	-	-	-	-
Flûte à bec	6	7	18	21	28	30	-	26
Traverso	6	7	-	-	-	-	-	-
Cornet à bouquin	6	7	-	-	-	-	-	-
Viole de gambe	6	7	18	-	-	-	-	-
Clavecin	6	7	18	21	28	30	-	26
Jazz	-	-	30	30	30	30	-	30
Danse classique	7	8	9	11	15	20	-	17
Danse contemporaine	7	8	9	11	15	20	-	17

TARIFS 2018/2019

Les tranches tarifaires sont calculées sur la base du quotient familial issu de l'avis d'imposition N-1

DROITS DE CONCOURS

(pour tout élève non débutant)

Les élèves en classe à horaires aménagés CE1 et les étudiants en musicologie sont exonérés de ces droits.

30,00 €

	FRAIS DE DOSSIER	FRAIS DE SCOLARITÉ					
		Tranche 1 0 à 500 €	Tranche 2 501 à 1000 €	Tranche 3 1001 à 1500 €	Tranche 4 1501 à 2500 €	Tranche 5 2501 et +	Tranche 6 (*)
TARIF 1 - PRATIQUE COLLECTIVE Pour une pratique collective unique (chœur, orchestre) Hors théâtre et danse	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €
TARIF 2 - ATELIER / HORS CURSUS Atelier de découverte instrumentale Atelier tremplin théâtre Parcours d'éveil (5 et 6 ans) Parcours d'initiation instrumentale Parcours ado-adulte incluant 1 cours individuel occasionnel ou plusieurs cours collectifs (danse)	70,00 €	50,00 €	109,00 €	117,00 €	130,00 €	147,00 €	165,00 €
TARIF 3 - DIPLOMANT AMATEUR ET PARCOURS PERSONNALISÉ Parcours diplômant (cycles 1, 2, 3) Parcours personnalisé de formation	70,00 €	100,00 €	238,00 €	249,00 €	269,00 €	295,00 €	331,00 €
TARIF 4 - PARCOURS PRÉ-PROFESSIONNEL Parcours diplômant (cycle spécialisé) Cycle de perfectionnement	70,00 €	100,00 €	312,00 €	350,00 €	388,00 €	444,00 €	499,00 €
TARIF 5 - EXONÉRÉ - 1^{ÈRE} DISCIPLINE Élèves en classe à horaires aménagés Élèves en filière TMD Étudiants en musicologie Boursiers Personnels en formation continue Élèves participant au stage d'orchestre uniquement Élèves assistant à une classe de maître uniquement	70,00 € 0,00 €	Exonération					

MAJORATION pour inscription et réinscription tardives par élève	70,00 €
MAJORATION pour résidant hors Grand Nancy (par famille), hors tarif 1 et 5	220,00 €
MAJORATION pour 2 ^{ème} discipline et suivante (par élève et par discipline)	165,00 €
BADGE PERDU, VOLÉ OU DÉTERIORÉ (non remboursable, y compris si l'ancien badge a été retrouvé)	5,00 €
ABATTEMENT FAMILIAL (voir page 56)	

(*) En cas d'absence d'avis d'imposition au moment de l'inscription, la tranche 6 sera appliquée. Les familles bénéficiant d'un tarif exonéré ne fournissent pas d'avis d'imposition.

En cas de changement de parcours à tout moment, le tarif sera réajusté sans prorata temporis.

DROITS ANNUELS DE LOCATION DES INSTRUMENTS 2018/2019

Les tranches tarifaires sont calculées sur la base du quotient familial issu de l'avis d'imposition N-1

	Tranche 1 0 à 500 €	Tranche 2 501 à 1000 €	Tranche 3 1001 à 1500 €	Tranche 4 1501 à 2500 €	Tranche 5 2501 et +
1 ^{ERE} ANNÉE SCOLAIRE	50,00 €	160,00 €	170,00 €	181,00 €	193,00 €
2 ^{EME} ANNÉE SCOLAIRE	50,00 €	188,00 €	202,00 €	214,00 €	229,00 €
3 ^{EME} ANNÉE SCOLAIRE	50,00 €	210,00 €	224,00 €	237,00 €	253,00 €
4 ^{EME} ANNÉE SCOLAIRE	50,00 €	265,00 €	284,00 €	301,00 €	322,00 €
5 ^{EME} ANNÉE SCOLAIRE ET AU-DELÀ	50,00 €	541,00 €	565,00 €	600,00 €	638,00 €

CONDITIONS PARTICULIÈRES

DROITS DE CONCOURS	<p>Ces droits sont dus par tous les élèves non débutants devant passer un concours d'entrée (nouvel élève ou deuxième discipline) et par tous les élèves devant passer un concours d'entrée en théâtre, danse, jazz, chant lyrique, accompagnement, direction d'orchestre et improvisation à l'orgue. Sont exonérés de ces droits, les élèves candidats en classe à horaires aménagés CE1 et les étudiants en musicologie, devant passer un test d'admission ou de niveau.</p> <p>Ces droits sont payables lors de la pré-inscription (inscription aux concours ou tests). Ces droits ne sont en aucun cas remboursables.</p>
FRAIS DE DOSSIER	<p>Payés par tous lors de l'inscription administrative, ces frais ne sont pas remboursables, que l'élève suive ou non les cours.</p> <p>Tarif par élève.</p> <p>La période d'inscription et de réinscription fait l'objet d'une communication.</p> <p>Seuls seront remboursés de ces frais, les élèves en année probatoire ou pas, non admis à poursuivre leurs études par la commission d'orientation.</p> <p>Seuls sont admis à suivre les cours, les élèves ayant acquitté les frais de dossier.</p> <p>Sont exonérés de ces frais, l'inscription des personnels en formation continue et les élèves participant uniquement aux stages d'orchestre ou aux classes de maître, ainsi que les élèves du Conservatoire de Metz-Métropole, de la Music Academy International et du Centre de Formation des Apprentis pour lesquels un partenariat pédagogique spécifique est prévu par voie de convention.</p>
TARIFS : 1, 2, 3 ET 4	<p>Tarif par élève et par atelier (ou parcours).</p> <p>Ce droit, perçu en janvier de l'année scolaire considérée, est dû en totalité dès lors que l'année est commencée à l'exception d'une démission par lettre adressée au Directeur du Conservatoire avant le 1er décembre de l'année scolaire.</p> <p>En cas de changement de parcours à tout moment, le tarif sera réajusté sans prorata temporis.</p> <p>Ce droit est perçu sur la base de l'avis d'imposition de l'année N-1 sur les revenus de l'année N-2 fourni lors de l'inscription. En cas d'absence d'avis d'imposition dans le dossier d'inscription, la tranche 6 sera appliquée. Les familles bénéficiant d'un tarif exonéré ne fournissent pas d'avis d'imposition. Ce droit peut-être perçu en 3 fois sans frais par prélèvement bancaire automatique au 1er février, 1er mars et 1er avril. En cas de rejet du prélèvement, il sera mis fin au prélèvement automatique et le solde devra être réglé sans délai par un autre moyen de paiement.</p>

(suite page suivante)

<p>TARIF 5</p>	<p>Exonération pour la 1^{ère} discipline uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élèves en classe à horaires aménagés - Élèves en filière TMD - Etudiants en musicologie - Boursiers - Personnels en formation continue - Élèves participant au stage d'orchestre uniquement - Élèves assistant à une classe de maître uniquement - Élèves du Conservatoire de Metz-Métropole, de la Music Academy International et du Centre de Formation des Apprentis pour lesquels un partenariat pédagogique spécifique est prévu par voie de convention.
<p>MAJORATION pour résident hors Grand Nancy (par famille)</p>	<p>Cette majoration s'applique à toutes les familles résidant hors du territoire du Grand Nancy sans distinction de tranche de quotient familial, pour tous les tarifs, excepté les tarifs 1 et 5.</p>
<p>MAJORATION pour 2^{ème} discipline et suivantes (par élève et par discipline)</p>	<p>2^{ème} instrument ou discipline principale supplémentaire, y compris pour le tarif 5, sans distinction de tranche de quotient familial.</p>
<p>MAJORATION pour inscription et réinscription tardives (par élève)</p>	<p>Cette majoration ne s'applique pas en cas de déménagement (pièce justificative à l'appui) ou d'inscription suite à un concours d'entrée.</p>
<p>BADGE PERDU, VOLÉ OU DÉTERIORÉ</p>	<p>Par badge d'accès perdu, volé ou détérioré. Non remboursable, y compris si l'ancien badge a été retrouvé.</p>
<p>DROITS ANNUELS DE LOCATION DES INSTRUMENTS AUX ÉLÈVES</p>	<p>Ces droits sont dus dans leur totalité quelle que soit la période effective de location. Les conditions particulières font l'objet d'un contrat de location. En cas de changement de taille ou de type d'instrument, le tarif 1^{ère} année est appliqué. En cas de changement en cours d'année, les droits payés restent acquis et aucun droit supplémentaire ne sera réclamé. L'année suivante, le tarif 2^{ème} année sera appliqué pour l'instrument. Ces droits peuvent être perçus en 3 fois pour toute location effectuée avant le 15 octobre : un premier règlement effectué à la date d'emprunt de l'instrument, puis un prélèvement automatique du solde en deux fois, au 1^{er} novembre et au 1^{er} décembre (les locations effectuées après le 15 octobre ne peuvent donner lieu à un prélèvement en plusieurs fois). En cas de rejet du prélèvement, il sera mis fin au prélèvement automatique et le solde devra être réglé sans délai par un autre moyen de paiement.</p>
<p>ABATTEMENT FAMILIAL</p>	<p>Dans le cadre de l'inscription de plusieurs membres d'une même famille (enfants seulement), un abattement est appliqué à partir du 3^{ème} enfant sur les droits de scolarité de la discipline principale suivie par cet enfant uniquement (cette réduction ne s'applique pas aux droits de concours, frais de dossier, majorations, perte de badge et droits de location).</p> <ul style="list-style-type: none"> 3^{ème} enfant : -10 % 4^{ème} enfant : -15 % 5^{ème} enfant : -20 % 6^{ème} enfant et plus : -25 %

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Nancy du 23 février 2018





PERSONNEL ENSEIGNANT

INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE CORDES	
VIOLON	Laurent CAUSSE Estelle MAGAR-LOVICONI Elena FRIKHA Arnaud LEHMANN Cécile DEPOUTOT Véronique DOMINGER Julien MOQUET
ALTO	Annie HERPIN * Marie TRIPLET-STENGEL
VIOLONCELLE	Pascale MAUNY Léopoldine LEZEAN
CONTREBASSE	Denis ROCHER

INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE VENTS ET PERCUSSIONS	
FLÛTE TRAVERSIÈRE ET PICCOLO	Sophie DARDEAU Frédérique GUIDOUX-THYOT Isabelle LARTILLOT-BESTARD
HAUTBOIS	Pierre COLOMBAIN Jean-Philippe MATHIEU
BASSON	Alexandra CARDONA-ADAM *
CLARINETTE	Olivier DARTEVELLE Justin FRIEH Philippe MOINET
SAXOPHONE	Violaine GESTALDER Brigitte BERTRAND-SERVILLAT Olivier DUVERGER
TROMPETTE ET CORNET	Pascal ANSEL Sébastien SCHLERET
COR	Jean-Philippe CHAVEY David GROSJEAN
TROMBONE	Guillaume KUNTZEL
TUBA ET EUPHONIUM	Arnaud OLIVIER
PERCUSSIONS	Franck DENTRESANGLE Frédéric LOMBART Marcel ARTZER

* Professeur coordinateur

CLAVIERS ET INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

<p>PIANO ET PIANO COMPLÉMENTAIRE</p>	<p>Thomas BESNARD Catherine CHAUFARD Roland FRANCE-LANORD * Anne-Marie BETTIG Martine COLSON Claude FOURCADE Shu Guang LI Luc MICHEL Axel PIERRARD Emmanuel PIERRE Etienne SAUVAL Francis VACON</p>
<p>ACCOMPAGNEMENT AU PIANO</p>	<p>Antoine OUVRARD</p>
<p>LECTURE À VUE</p>	<p>Antoine OUVRARD Axel PIERRARD</p>
<p>ORGUE INTERPRÉTATION ORGUE IMPROVISATION</p>	<p>David CASSAN</p>
<p>GUITARE</p>	<p>Dominique EDER Frédéric NEVEUX</p>
<p>HARPE</p>	<p>Philippe VILLA</p>

ART LYRIQUE, VOCAL ET DRAMATIQUE

<p>FILIÈRE VOIX, CHOEURS ET ENSEMBLES VOCAUX</p>	<p>Marguerite ADAMCZEWSKI Christine BOHLINGER * Vincent TRICARRI</p>
<p>CHANT LYRIQUE</p>	<p>Dominique GLESS</p>
<p>TECHNIQUE VOCALE</p>	<p>Célia PIERRE-GAY</p>
<p>FORMATION MUSICALE CHANTEUR</p>	<p>Agnès FONTANELLA</p>
<p>THÉÂTRE</p>	<p>Olivier ACHARD Quentin CABOCEL Hocine CHABIRA Boutros EL AMARI Christine KOETZEL Nadine LEDRU</p>
<p>FORMATION VOCALE COMÉDIEN</p>	<p>Jean-Charles RAMELLI</p>
<p>FORMATION CHORÉGRAPHIQUE COMÉDIEN</p>	<p>Julie MEFTAH</p>

* Professeur coordinateur

FORMATION MUSICALE ET ÉRUDITION

ÉVEIL	Sandrine ARNAUD Jennifer BLASEK Claire HUBERT
FORMATION MUSICALE	Pascale ANSELME Isabelle GOLDBLATT * Cécile MICHEL-BOHLINGER Aude SCHUHMACHER Clotilde DETRIE Patrick DUWIG Claire HUBERT Mathilde LEGÉE-GRECO Stéphanie MÉRIGLIER Isabelle MOUNIER
CHANT CHORAL FM	Marguerite ADAMCZEWSKI Christine BOHLINGER Vincent TRICARRI
HISTOIRE DE LA MUSIQUE	Norbert BOHLINGER Jean-Philippe NAVARRE
COMMENTAIRE D'ÉCOUTE	Norbert BOHLINGER
ANALYSE MUSICALE	Norbert BOHLINGER
ÉCRITURE	Jocelyn SGARD Jean-Claude TRUCHOT
ORCHESTRATION	Jocelyn SGARD
COMPOSITION	Jean-Philippe NAVARRE
HARMONIE AU CLAVIER	Jean-Philippe NAVARRE Antoine OUVRARD
GRAVURE MUSICALE	Didier PARISON

* Professeur coordinateur

MUSIQUE ANCIENNE

VIOLON BAROQUE	Norbert BOHLINGER
FLÛTE À BEC	Céline JACOB
TRAVERSO	Isabelle LARTILLOT-BESTARD
CORNET À BOUQUIN	Céline JACOB
BASSON BAROQUE	Aude SCHUHMACHER
VIOLE DE GAMBE	Jeanne DORCHE
CLAVECIN ET BASSE CONTINUE	Jérôme MONDESERT *

JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

GUITARE JAZZ	Pascal NICOL
CLAVIERS	Pierre-Alain GOUALCH
MONOPHONIQUE JAZZ	Michaël CUVILLON
BASSE ET CONTREBASSE	Gautier LAURENT *
BATTERIE	Franck AGULHON Christian MARIOTTO
JAZZ VOCAL	Valérie GRASHAIRE
FORMATION MUSICALE JAZZ	Sylvain COURTNEY Michaël CUVILLON
HISTOIRE DU JAZZ	Michaël CUVILLON Gautier LAURENT
HARMONIE JAZZ, ARRANGEMENT ET ORCHESTRATION	Sylvain COURTNEY
BIG BAND	Michaël CUVILLON

* Professeur coordinateur

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

ORCHESTRE SYMPHONIQUE	Chefs invités
ORCHESTRE À CORDES CYCLE 1	Estelle MAGAR-LOVICONI
ORCHESTRES D'HARMONIE JUNIOR	Didier PARISON
ORCHESTRES À CORDES CYCLE 2	Pascale MAUNY Denis ROCHER
ORCHESTRE À VENTS ET PERCUSSIONS	Didier PARISON
MUSIQUE DE CHAMBRE	Thomas BESNARD Nadia CAUVIN-DOURTHE Jean-Philippe CHAVEY Franck DENTRESANGLE David GROSJEAN Jérôme MONDÉSERT Didier PARISON Jeanne DORCHE
DIRECTION D'ORCHESTRE	Jean-Philippe NAVARRE
ENSEMBLE DE GUITARES	Frédéric NEVEUX
ENSEMBLE DE FLÛTES	Sophie DARDEAU
ENSEMBLES DE PERCUSSIONS	Franck DENTRESANGLE Frédéric LOMBART
ENSEMBLE DE SAXOPHONES	Violaine GESTALDER
BANDE DE HAUTBOIS ET DE BASSONS	Pierre COLOMBAIN
ENSEMBLE DE VIOLONS	Véronique DOMINGER
ENSEMBLE DE CLARINETTES	Olivier DARTEVELLE Justin FRIEH
CONSORTS	Céline JACOB Jeanne DORCHE
ENSEMBLE BAROQUE	Céline JACOB

* Professeur coordinateur

DANSE

DANSE CLASSIQUE	Sandrine ARNAUD Jennifer BLASEK Anne VIDAL
DANSE JAZZ	Delphine ZAZACKOWSKI
DANSE CONTEMPORAINE	Emanuella CIAVARELLA Julie MEFTAH
FORMATION MUSICALE DANSEUR	Catherine ROSE
ANATOMIE ET AFCMD	Anne VIDAL *
CULTURE CHORÉGRAPHIQUE ET HISTOIRE DE LA DANSE	Julie GOTHUEY

* Professeur coordinateur

ACCOMPAGNATEURS

PIANISTES ACCOMPAGNATEURS	Isabelle AUBERT, voix Ségolène BONNAVENTURE, instruments Corinne GIULIANI, instruments et voix Rozenn HOUPERT, danse Karen KERN, danse Gleb MALYCHEV, instruments, voix et danse Jeffrey NAU, instruments et voix Natacha PETIN, chant lyrique Julia TOULIANKINA, instruments
PERCUSSIONNISTE ACCOMPAGNATEUR	Yragaël UNFER, danse

DIVERS

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE	Laurie OLIVIER
IMPROVISATION	David CASSAN Violaine GESTALDER
SOPHROLOGIE	Sandrine ARNAUD
GESTION DU TRAC	Philippe VILLA

INFORMATIONS PRATIQUES

CONSERVATOIRE RÉGIONAL DU GRAND NANCY

Établissement de la Métropole du Grand Nancy
1-3, rue Michel Ney
CO n°36
54035 NANCY CEDEX

HORAIRES D'OUVERTURE DU CONSERVATOIRE

Lundi : 8h00 à 21h00
Mardi : 8h00 à 21h00
Mercredi : 8h00 à 21h00
Jeudi : 8h00 à 21h00
Vendredi : 8h00 à 20h00
Samedi : 8h30 à 18h00

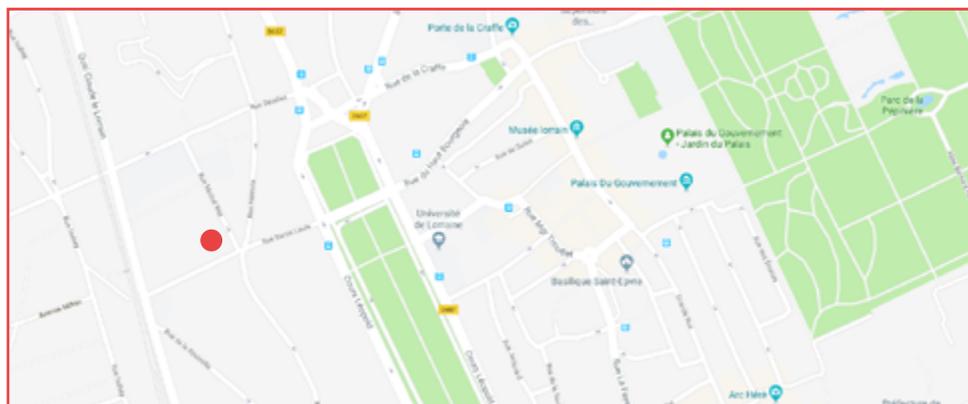
L'administration est fermée au public le jeudi matin.

ACCÈS AU CONSERVATOIRE

Bus : Baron Louis
Lignes : 6 - 8 - 9
www.reseau-stan.com



Velostan'Lib : Station 17
Rue Baron Louis



ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

STANDARD TÉLÉPHONIQUE

03 83 35 27 95

DIRECTION

03 83 91 84 82 - crgn@grandnancy.eu

Olivier PÉRIN - Directeur

Laurence BRYGO - Directrice adjointe

Claire LESCRENIER - Responsable administrative et financière

Agnès FONTANELLA - Conseillère aux études

Florence DUBOIS - Responsable du Service Action culturelle

Sylvie BONIN - Secrétaire de direction

SERVICE DES ÉTUDES

Du lundi au mercredi 8h-12h/14h-18h - Jeudi 14h-18h - Vendredi 8h-12h/14h-17h

03 83 91 84 81 - crgn.scolarite@grandnancy.eu

Agnès FONTANELLA - Chef de service

Olivier SIEDLECKY - Responsable du Service des études

Cédric MEDINA - Assistant de scolarité

Stéphanie TROUILLET - Assistante de scolarité

SERVICE ACTION CULTURELLE

Du lundi au mercredi 9h-12h/14h-18h - Jeudi 14h-18h - Vendredi 9h-12h/14h-17h

03 83 91 84 80 - crgn.culturel@grandnancy.eu

Florence DUBOIS - Chef de service

Sarah ONG - Chargée de communication

Dorothée FONTAINE - Chargée de production

Jean-Michel COLIN - Régisseur plateau et orchestre

Patrice-Jacques BERGÉ - Régisseur son et lumière

Gaël MOISSON - Régisseur d'orchestre (apprenti)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03 83 91 84 83 - crgn.admin@grandnancy.eu

Claire LESCRENIER - Chef de service

Sylvaine UTARD - Secrétaire comptable

MÉDIATHÈQUE

Du lundi au vendredi en période scolaire, 9h-12h/14h-17h

Laurent SCHMITT - Bibliothécaire

ACCUEIL ET SURVEILLANCE / BÂTIMENT

Christophe ROYER - Régisseur général

Valérie AINOC, Delphine JARDEL, Jonathan LACROIX, David MOUGENOT et Sébastien WOLFF - *Agents d'accueil et de surveillance*

Jean-Michel COLIN - *Régisseur bâtiment*

Christophe MONTEGU et Stéphane LEHNING - *Gardiens*



Infographie : Sarah Ong
Crédits photos : Patrice-Jacques Bergé
Édition : Métropole du Grand Nancy
Impression : La Nancéienne d'impression